

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 11 décembre 2008

Présidence : Monsieur Pascal BLUM, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectatrices et téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Laurence BALET, Anna Rita BARTOLOTTA, Jeannette ETAMBA, Marinette NICOLLIN-STILLI, Christine NIGGELER, Sarah WINTEREGG, Giuseppe ALFONZO, Alain ANGELOZ, Diego ARTIEDA, Martin BARAGAÑO, Patrick-Louis DURUZ, Laurent GABELLA, Eric GENTIZON, Etienne MUTRUX, Jean-Noël PASTEUR, Vassilis VENIZELOS.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Laurence BALET, Anna Rita BARTOLOTTA, Christine NIGGELER, Sarah WINTEREGG, Giuseppe ALFONZO, Alain ANGELOZ, Martin BARAGAÑO, Patrick-Louis DURUZ, Laurent GABELLA, Eric GENTIZON, Etienne MUTRUX, Jean-Noël PASTEUR, Vassilis VENIZELOS.

Absents : Mesdames Jeannette ETAMBA et Marinette NICOLLIN-STILLI, Monsieur le Conseiller Diego ARTIEDA.

L'appel nous apprend que le quorum requis est atteint. Je déclare donc la séance ouverte. (84 Conseillers communaux présents).

Modification de l'ordre du jour

Comme nous vous en avons informés jeudi passé par courrier, le bureau propose la modification suivante de notre ordre du jour. Nous proposons de mettre le préavis PR54.08PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 669'000.-- concernant le remplacement de compteurs et diverses petites extensions des réseaux du Service des Energies, au point 6 de notre ordre du jour.

Le reste de l'ordre du jour reste inchangé, et cela se décale d'un numéro vers le bas.

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée.

Résultat du vote : La modification de l'ordre du jour au point 6 est acceptée à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Réintégration Salle des débats :

Vu les nombreuses remarques formulées lors de notre dernier Conseil, nous avons d'emblée décidé de réintégrer notre Salle des Débats, où il faut bien admettre que même si nous ne sommes pas très bien assis, moi le premier je dois vous l'avouer, d'ailleurs si le père Noël est dans la salle..., nous disposons néanmoins d'un peu plus d'espace pour que l'air puisse agréablement circuler entre nous.

* * * * *

Excuses du Président :

Lors de notre dernière séance, tout au début de l'altercation intervenue entre deux de nos collègues, j'ai fait valoir l'article 28 de notre règlement pour interrompre la discussion et la déclarer close. Après avoir relu cet article plus au calme, je dois constater que c'était un abus de ma part. Personne ne me l'a fait remarquer, mais cet article me donne le pouvoir de retirer la parole à un Conseiller ; je me devais ensuite de demander l'avis du Conseil pour continuer ou clore la discussion.

Je vous prie d'excuser cet abus. Je vous laisse donc le pouvoir de rouvrir cette discussion au point 10 de notre ordre du jour si vous le souhaitez, je me ferai alors un devoir et un plaisir de la diriger en appliquant le règlement du mieux que je le pourrai.

* * * * *

Association « Rebondir » :

Suite à une lettre reçue de l'association Rebondir, vous avez reçu à l'entrée du Conseil une invitation de cette association pour assister au vernissage de son exposition intitulée

« se réinsérer ». Celles et ceux qui ne l'auraient pas encore prise en arrivant peuvent le faire à la fin du Conseil auprès de nos huissières.

* * * * *

Je vous lirai une poésie un peu plus tard.

* * * * *

Au point 10 (devenu 11) de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de Monsieur le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Motion de Madame la Conseillère Aude BRIAND
- Une Intervention de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Nous prenons acte des communications CO08.15 et CO08.16 et CO08.17

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 4.

4. PRÉAVIS N° PR08.50PR CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES D'YVERDON-LES-BAINS. 📖 MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL , RAPPORTEUR.

La commission était composée de : de Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Aude BRIAND, Margrieta DONKER, Martine FREY TAILLARD, Maximilien BERHNARD, Jean-Marc COUSIN, Patrik DURUZ, Jean-Louis VIAL, Yves VUAGNIAUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport et des amendements proposés.

1^{er} amendement proposé par la Commission :

Cet article prévoit deux représentants par établissement. Yverdon-les-Bains ayant deux établissements primaires et deux établissements secondaires, cette restriction implique que des parents motivés devraient quitter le Conseil si leur enfant quitte un établissement primaire pour le secondaire. De plus il faudrait établir des listes de parents éligibles par établissement et faire de même pour les viennent-ensuite. Pour simplifier un système d'élection et de représentation des parents déjà très lourd, la Commission par 5 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, propose d'amender l'article 5 en supprimant « à raison de deux par établissement ».

Titre I, Art. 5 amendé - Généralités :

Conformément à l'article 67a lettre b LS, les parents d'élèves fréquentant les établissements désignent leurs représentant-e-s. ~~à raison de deux par établissement~~

2^{ème} amendement :

Dans un souci de précision et pour ménager les commissaires ayant un emploi du temps souvent surchargé, la Commission propose d'ajouter le terme « ouvrable » aux 5 jours avant la séance.

Titre IV, Art.27 amendé – Fonctionnement des commissions ad hoc

Les commissions se constituent elles-mêmes et désignent chacune un-e rapporteur/trice.. Le ou la président-e du conseil d'établissement peut, le cas échéant, leur impartir un délai pour le dépôt de leur rapport. Les commissions doivent remettre, par écrit, leur rapport au ou à la président-e du conseil d'établissement au moins cinq jours **ouvrables** avant la séance, sauf cas d'urgence.

Les autres articles de ce règlement n'ont pas amené de proposition d'amendement et ont été acceptés à l'unanimité.

Monsieur le Président :**La discussion est ouverte sur l'article 1 du préavis :**

Je vous prie de prendre le règlement annexé au préavis. Je vous lis les titres et les numéros d'articles, je vous remercie de vous manifester si vous souhaitez intervenir.

Titre I, Article 5 - Généralités**Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET:**

Vous étiez en train de dire Monsieur le Président que nous étions en présence d'un amendement. J'aimerais revenir sur cet amendement que j'accepterai, mais dans un premier temps je proposerais un sous-amendement. En effet, s'il y a une difficulté claire à ce que le Conseil d'établissement puisse avoir des représentants du primaire et du secondaire sur toute la durée de la législature, je rappelle que le cycle primaire dure avec les enfantines 6 ans, le cycle secondaire aussi, et que les législatures durent 5 ans.

Il suffirait qu'un parent d'enfant de 3^{ème} année primaire entre pour représenter les primaires, enfant qui sera passé au secondaire avant la fin de la législature. Ce serait dommage de se priver de parents motivés comme le dirait la Commission.

Dès lors je trouve qu'il faut garder l'esprit de la loi, de l'équité entre le primaire et le secondaire et pour cela j'amenderais le texte de la manière suivante :

J'ajouterais la phrase : « en veillant à une représentation équilibrée entre parents d'élèves du degré primaire et parents d'élèves du degré secondaire ».

Monsieur le Président :

Vous ajoutez cela à la suite de l'amendement.

La discussion est ouverte sur l'article 5 du règlement (Titre I) amendé et sous-amendé, soit :

Conformément à l'article 67a lettre b LS, les parents d'élèves fréquentant les établissements désignent leurs représentant-e-s. (~~à raison de deux par établissement~~) **en veillant à une représentation équilibrée entre parents d'élèves du degré primaire et parents d'élèves du degré secondaire.**

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL:

Lorsque la Commission s'est réunie et qu'elle a amendé cet article, c'était donc dans un souci de simplification. Le sous-amendement proposé par Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET va dans le même sens, et n'est pas contraignant. C'est un vœu, ce n'est pas une contrainte, donc je crois que nous pouvons tout à fait l'accepter.

A titre personnel j'accepterai ce sous-amendement, je ne veux pas préjuger de l'opinion des autres commissaires.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

La Municipalité peut se rallier à ces propositions. Il est vrai que nous avons beaucoup réfléchi et pas mal « séché » sur cette question des désignations des quatre quarts, en tous cas des trois puisque celle concernant les établissements scolaires ne nous concerne pas, parce qu'il est difficile d'avoir à la fois des représentants de toutes les catégories de la population, d'être représentatif de la société yverdonnoise, tout en maintenant un nombre de membres du conseil d'établissement relativement bas. Nous sommes à 32, ce qui est déjà une grande assemblée à gérer, nous ne pouvons guère aller au-delà.

Effectivement nous avons essayé de trouver des solutions médianes, mais les amendements et sous-amendements proposés permettent de simplifier la proposition de règlement tout en gardant à l'esprit qu'il faut conserver l'idée d'une représentativité aussi bonne que possible. Donc la Municipalité se rallie à ces amendements et sous-amendements.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 5 du règlement amendé et sous-amendé comme mentionné ci-dessus est accepté** à une nette majorité.

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement de l'article 27 du règlement (Titre IV), soit :

Les commissions se constituent elles-mêmes et désignent chacune un-e rapporteur/trice.. Le ou la président-e du conseil d'établissement peut, le cas échéant, leur impartir un délai pour le dépôt de leur rapport. Les commissions doivent remettre, par écrit, leur rapport au ou à la président-e du conseil d'établissement au moins cinq jours **ouvrables** avant la séance, sauf cas d'urgence.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

La Municipalité se rallie également à cette proposition d'amendement.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 27 du règlement amendé est accepté** à l'unanimité.

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1, la parole n'est plus demandée, **l'article 1 avec le règlement amendé aux articles 5 et 27 est accepté** à l'unanimité.

L'article 2 n'est pas soumis à votation.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Madame la Conseillère Fanny SPICHIGER:**

Je suis persuadée de la nécessité d'un tel lieu de dialogue et de discussion au sein de l'institution scolaire, c'est pourquoi j'aimerais rendre attentif ce Conseil ainsi que la Municipalité et les futurs membres des Conseils d'établissements à la participation des parents d'enfants migrants.

En effet, il est parfois difficile d'atteindre ce public, pour différentes raisons, entre autres, la barrière de la langue. Certains parents ne comprennent pas forcément la circulaire qui arrive à la maison, et n'osent pas forcément se présenter devant une assemblée générale de parents d'élèves pour pouvoir être représenté dans ce type de structure. Néanmoins, il me paraît essentiel que ces parents puissent être acteurs dans ce type de démarche participative pour privilégier d'abord une meilleure intégration, mais également pour prévenir peut-être certains problèmes potentiels. C'est pourquoi j'encourage les membres de ces futurs conseils d'établissement à faire preuve d'inventivité, peut-être, et à considérer la participation de la société civile comme une solution à cette problématique,

J'en profite pour rappeler l'existence de la Commission consultative Suisse-immigrée qui à mon avis peut être un très bon relais dans ce type de démarche.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.50PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Le règlement du Conseil d'établissement des établissements scolaires d'Yverdon-les-Bains, annexé au présent rapport, est adopté ;
(avec amendements au règlement, Titre I, art. 5 et Titre IV, art. 27)
- Article 2 : L'approbation du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture est réservée.

5. PRÉAVIS N° PR08.52PR CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FR. 400'000.-- A FINANCER PAR UN PRÉLÈVEMENT DE MÊME MONTANT AU FONDS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR LE FINANCEMENT D'UNE INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AMÉNAGÉE SUR LES TOITS DE LA NOUVELLE USINE FLEXCELL A LA RUE EDOUARD VERDAN.
📖 MONSIEUR DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR

La Commission était composée de Madame et Messieurs Hélène GRAND-GREUB, Diego ARTIEDA, Jean-Paul GIROUD, Samuel GURTNER, Jean-Yves GUYON, Daniel HOFMANN, Michel WERKLE, David WULLIAMOZ. Monsieur le Conseiller André PERRET était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur David WULLIAMOZ, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

Il s'agit d'une question de cosmétique. Je ne connais pas exactement la dénomination de l'entreprise mais je pense qu'il vaudrait mieux mettre le nom de l'entreprise dans son entier, si c'est Flexcell SA ou usine Flexcell, ou je ne sais quoi. Simplement avec Flexcell je trouve que ce n'est pas assez complet. Je ne connais pas la dénomination exacte de cette entreprise, mais je pense que pour des raisons évidentes, il vaudrait mieux préciser exactement par rapport au nom qui est inscrit au registre du commerce de cette société, parce qu'il va s'agir d'un contrat. Je ne pense pas que nous ayons la réponse ce soir, à moins d'avoir une connexion internet ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Aussi étonnant que cela puisse paraître, l'entreprise Flexcell s'appelle VHF Technologies. Ne me demandez pas pourquoi. Flexcell, c'est vraisemblablement le produit, nous la connaissons comme cela. Cela permet de savoir exactement de quoi il s'agit. Il s'agit de VHF Technologies.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

Je pense à ce moment-là qu'il faudrait amender cet article en mettant « ...d'installation avec la société VHF Technologies SA ». Entre parenthèse nous pouvons toujours mettre Flexcell.

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de cet article 3, soit :

La Municipalité est chargée de régler les modalités de construction, d'entretien et d'exploitation de l'installation avec **la société VHF Technologies SA (Flexcell)**.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement de l'article 3, la parole n'est plus demandée, **l'article 3 amendé est accepté** à une nette majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.52PR amendé est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 400'000.-- est accordé à la Municipalité pour la participation communale au financement d'une installation solaire photovoltaïque aménagée sur les toits de la nouvelle usine Flexcell à la rue Edouard Verdan.
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4178 « Subv. install. photovoltaïque Flexcell » et amortie par un prélèvement au Fonds des énergies renouvelables résultant de la vente en 2005 des actions de Romande Energie.
- Article 3 : La Municipalité est chargée de régler les modalités de construction, d'entretien et d'exploitation de l'installation avec la **société VHF Technologies SA (Flexcell)**.

6. PRÉAVIS N° PR08.54PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 669'000.-- CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE COMPTEURS ET DIVERSES PETITES EXTENSIONS DES RÉSEAUX DU SERVICE DES ENERGIES.
📖 MADAME VALÉRIE JAGGI WEPF, RAPPOTRICE.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers : Magrieta DONKER, Valérie JAGGI WEPF, Fanny SPICHIGER, Patrick-Louis DURUZ, Charles FORESTIER, Pascal GAFNER, Alfons REITER, Jérôme WULLIAMOZ. Monsieur le Conseiller Bexhet HALIMI était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Valérie JAGGI WEPF ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.54PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition du Bureau du Conseil communal,
entendu le rapport sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF. 669'000.-- est accordé à la
Municipalité pour le remplacement de compteurs et diverses petites
extensions des réseaux du Service des énergies.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au
compte n° 4180 « Extensions et compteurs 2008 – SEY ». Elle sera
amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 30 ans au plus pour la
partie eau-gaz et sur 20 ans au plus pour la partie électrique.

**7. PRÉAVIS N° PR08.56PR CONCERNANT LA 2^{ÈME} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2008.
 MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, PRÉSIDENT DE LA COFI, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la
Commission, Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des
conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vous lis les titre de chapitre et vous
demande de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Au début de votre intervention,
merci de préciser le numéro du compte sur lequel vous intervenez.

7

Affaires sociales et culture.

710.3655.09

Arche de Noé

Mise à niveau des charges d'encadrement.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'aimerais des précisions concernant ce poste qui est augmenté de Fr. 50'000.--.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Vous avez certainement vu à la dernière page du préavis que vous avez entre les mains, il y a un commentaire assez long.

Cette garderie, l'Arche de Noé, a eu quelques surprises au niveau financier, notamment, comme il est expliqué, le taux d'encadrement qui a été jugé insuffisant par le SPJ. Il faut savoir que le SPJ fixe des normes très strictes en matière d'encadrement, au niveau du personnel, au niveau des mètres carrés par enfant, ce qui est tout à fait normal, il faut qu'on s'occupe correctement des enfants. Il exige du personnel formé, ce qui est le cas à la crèche-garderie l'Arche de Noé.

Une responsable a changé et a été remplacée par une autre. Les recettes sont aussi basées sur des dons. Il faut savoir que cette garderie fait des campagnes de dons assez importantes, ce qui a aussi évité à la Ville d'Yverdon de subventionner plus tout au long de ces dernières années. Ces divers éléments ont laissé apparaître un déficit en cours d'année, et la manière de le résoudre, la solution qui a été trouvée, est la suivante : la fondation, qui est propriétaire du bâtiment, a accordé un prêt à l'association l'Arche de Noé, des subventions rétroactives de la FAG, c'est-à-dire du réseau de la Fondation de l'Accueil de Jour, leur ont été accordé et le solde pour un montant de Fr. 50'000.-- a été accordé par la Municipalité.

En 2009 la crèche-garderie l'Arche de Noé sera intégrée aux réseaux des garderies yverdonnoises et bénéficiera du même taux de subventions que les autres garderies de la Ville.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET

Je vous remercie pour votre réponse. Je ne m'oppose absolument pas au fait que nous empêchions une garderie de couler, bien au contraire. Je constate simplement qu'une fois de plus, nous intervenons pour éteindre le feu, que l'augmentation du budget de l'Arche de Noé sera conséquent pour l'année prochaine, nous le verrons dans le cadre du budget, ce que je peux très bien entendre.

Malheureusement, cela fait bientôt plus de deux ans que j'ai déposé une motion dans laquelle je demande qu'on étudie, je ne dis pas qu'on fasse, mais qu'on étudie la communalisation des crèches-garderies, pour justement ne pas intervenir seulement en cas d'urgence, mais pour pouvoir planifier, pour pouvoir savoir où elles sont situées, pour payer les gens correctement.

J'ai pris acte de votre communication concernant le réseau l'AJ qui est très intéressant mais dans le cadre de ce travail, je ne comprends pas que la Municipalité n'ait pu étudier cette motion. Il est clair que je l'ai déposée, alors qu'une motion n'était pas encore contraignante, mais je trouverais opportun qu'on y réponde.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Juste un petit complément d'information : je n'ai pas oublié la motion de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET. La création du réseau d'accueil yverdonnois, le démarchage auprès des communes, nous en parlerons peut-être tout à l'heure dans le cadre du budget, a pris beaucoup de temps. Je reviendrai avec un préavis au début de l'année prochaine.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

J'ai bien entendu la remarque de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, « éteindre le feu dans la maison », je crois que c'est un peu fort ! Je lis quand même au deuxième paragraphe des explications : « Une des responsables engagés à 100% a quitté l'institution et son départ a révélé qu'elle effectuait un temps de travail bénévole. »

Je tiens à souligner ici que nous pouvons peut-être remercier cette personne d'avoir fait du bénévolat. Et je ne crois pas que c'est éteindre le feu dans la maison de voir qu'il y a une nouvelle organisation à mettre en place. Alors certes, il y a une nouvelle organisation à mettre au point maintenant, mais je crois que l'on peut au contraire féliciter cette personne d'avoir travaillé à 100% et sûrement d'avoir très bien fait son travail. Il n'y a pas du tout de feu dans la maison qu'il faut éteindre précipitamment.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je n'aimerais pas allonger, vous me faites dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai d'ailleurs pas du tout parlé de cette personne, j'imagine qu'elle a fait plus que son travail.

Cela veut simplement dire peut-être que, dans les garderies, il y a des gens sous-payés qui travaillent trop et qu'on accepte, dans notre Commune, de soutenir ce fait-là en ajoutant des subventions par-ci par-là, parce que c'est bien arrangeant.

Au fond, on ne devrait pas avoir à en faire autant, au dessus de ce qu'on peut et de devoir partir. Je remercie tout à fait les personnes qui donnent tout leur temps. Je ne reproche absolument rien, au contraire, comme vous, je remercie cette personne.

Le but de ma motion était de réfléchir. Je peux entendre n'importe quelle réponse, pourvu qu'elle soit correcte, j'aimerais l'entendre simplement. Et j'aimerais que l'on puisse réfléchir au fait qu'on n'ait pas à intervenir seulement en cas de danger.

Monsieur le Président :

Nous continuons, vu qu'il n'y a pas de proposition d'amendement.

8 Service des Energies**811.3091 Frais de formation**

Consultants externes pour coaching et team building

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Difficulté dans une équipe. Cela veut dire quoi ? Cette mention fait souci. S'agit-il d'incompatibilité d'humeur entre employés ou autre chose ?

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller Michoud avait aussi demandé la parole. Est-ce que c'était sur le même sujet ?

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

C'était sur le même sujet.

Monsieur le Président :

Voulez-vous intervenir ?

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

Après la réponse.

Monsieur le Président :

Il y a encore Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

J'aimerais qu'on m'explique en français la phrase qu'il y a sous le même numéro de compte, cela commence par « consultants externes » et après je ne comprends plus rien.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Pour répondre à Monsieur le Conseiller MICHOUD qui attend ma réponse pour intervenir, j'ai hésité à ne pas répondre afin d'éviter une question supplémentaire. Je répondrai quand même, d'abord à Monsieur le Conseiller KLAUS pour expliquer que ce sont des consultants externes qui s'occupent d'accompagnement et de construction d'équipe, bien entendu.

Comme vous le savez, dans les entreprises, dans les collectivités, dans les différentes équipes de travail, il arrive qu'il y ait des difficultés relationnelles, qu'il y ait des difficultés à travailler ensemble. Dans des cas comme cela, la Municipalité n'hésite pas à faire quelques dépenses de façon à ce que les gens puissent réapprendre à travailler ensemble dans de bonnes conditions, et que, finalement, ils puissent continuer à travailler pour le plus grand bien de la Commune.

Alors pas d'inquiétude, Monsieur le Conseiller, cela arrive même dans les meilleures entreprises, et puis, ce sont des éléments qu'il faut savoir déceler suffisamment tôt, y consacrer un peu d'énergie et d'argent de façon à éviter justement l'inquiétude que vous semblez rencontrer.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

Je remercie Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL pour sa réponse. Néanmoins, je trouve quand même que le montant est important. Alors je pose maintenant les questions complémentaires :

- Combien de personnes formaient cette équipe ?
- Est-ce qu'on n'a vraiment pas trouvé une autre solution au niveau interne ?

Nous avons tout de même des responsables des ressources humaines, nous avons des chefs de service, voire vous-même, qui êtes à la tête de ce département.

- Quels en sont les résultats, est-ce qu'on a obtenu les résultats escomptés ?
- Est-ce que maintenant cette équipe a bien été remotivée ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Répondre pleinement aux questions que vous me posez me gêne un peu pour une raison assez simple : nous avons quand même le droit d'avoir dans cette Commune une certaine protection vis-à-vis des collaborateurs, donc de vous donner trop d'informations par rapport à cela désignerait de manière claire, ce que je n'ai pas le droit de faire, l'équipe en question qui bénéficie de cet accompagnement.

Ce que je peux dire c'est que, vous avez pu le constater, le Service des Energies a subi ces dernières années quelques modifications au niveau des cadres. Des cadres ont démissionné ; il a fallu une période transitoire ; il a fallu les remplacer. Nous avons travaillé au sein du service avec les cadres restants qui ont donné une énergie considérable pour remettre en place un certain nombre de fonctionnement, et essayer de remettre en place ce service de façon à ce qu'il fonctionne de manière optimale.

Je dois souligner ici le fait que les collaborateurs ont joué le jeu ; que la très grande majorité des collaborateurs du SEY a retroussé les manches pendant l'année 2007, qui a été une année difficile, et continue de travailler dans de bonnes conditions. Il y a des conditions de collaboration qui ont un historique relativement long et, finalement, de ne pas avoir réussi à les traiter plus tôt, cela nous demande d'avoir un tout petit peu plus d'égard pour ces collaborateurs. Ce sont des collaborateurs qui travaillent ; ce sont des collaborateurs qui ont droit au respect de la Municipalité et du Conseil.

C'est pour cela que je pense préférable de ne pas donner beaucoup d'informations. Je le ferai très volontiers à la Commission de gestion si elle me pose des questions, mais je pense que publiquement, ce n'est pas forcément une bonne chose à faire.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Je suis satisfait des réponses de Monsieur le Municipal. Je n'aimerais simplement pas que cela crée un précédent, comme on aime bien l'expression, c'est-à-dire que si dans d'autres départements, on sent tout à coup la facilité et qu'on se dise, tiens on n'a qu'à prendre un team building, pardon une construction d'équipe. Il faut vraiment que cela soit une chose propre à un problème spécifique et pas répété.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1, la parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité moins une voix.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins une voix.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.56PR est accepté** à l'unanimité moins une voix.

Je remercie la Commission des finances pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2008 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 874'500.-- et une augmentation des revenus de Fr. 50'800.-- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de revenus prévus au budget 2008	1'018'294
- augmentation des charges 1 ^{ère} série	- 785'600
+ augmentation des revenus 1 ^{ère} série	+ 189'000

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	146'900		
2. Finances	11'000		
3. Bâtiments et urbanisme	253'600		
4. Travaux et environnement	86'000		
5. Education et Jeunesse	93'400	23'800	
6. Police et sports	124'100	27'000	
7. Affaires sociales et Culture	77'500		
8. Service des Energies	82'000		
	<hr/>		
Charges supplémentaires	874'500		- 874'500
Revenus supplémentaires		50'800	<hr/> + 50'800

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires **402'006**

8. RAPPORT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LES JETONS ET INDEMNITÉS DIVERSES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE SON BUREAU POUR LA LÉGISLATURE 2006-2011.

MODIFICATION DU STATUT DES SECRÉTAIRES DU CONSEIL COMMUNAL.

📖 MONSIEUR STÉPHANE BALET, RAPPORTEUR.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers : Soufia FEKIH, Chantal GUIBERT, Maryse SCHNEIDER, Josy TESSA, Stéphane BALET, Johann GILLIERON, Isidro JUSTO, Lucas RADIC, Jean-Louis VIAL remplaçant Emilienne WAGNIERE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Stéphane BALET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Je pense que le rapport qui nous est présenté ici tombe mal à propos. En effet, le Président de cette assemblée nous a présenté, il y a quelques semaines, ses nouvelles idées pour la conception de procès-verbaux de nos débats. Visiblement ce rapport a été développé avant la présentation de ce nouveau concept, comme le fut sûrement le débat de la commission ad hoc. Une grande partie du travail de nos secrétaires est dû à la rédaction des PV mot à mot. Si un nouveau système de PV devait être décidé, il va s'en dire que les tâches de nos secrétaires devront être revues. Voilà pourquoi une majorité des membres libéraux-radicaux de ce Conseil vous demande la non-entrée en matière sur ce rapport.

Notre assemblée doit bien comprendre que, par cette demande, nous ne mettons pas en doute le travail conséquent fourni par nos secrétaires ni leur rémunération, mais il s'agit de poursuivre la réflexion sur ce sujet d'une manière logique et hiérarchisée. Même si nous ne traitons pas de ce sujet ce soir, la rémunération de nos secrétaires est assurée et également si elles doivent accomplir des heures supplémentaires.

Voilà pourquoi je vous propose de reporter les débats une fois que le Président nous aura proposé un projet élaboré pour la rédaction et la présentation des procès-verbaux, et que celui-ci aura été accepté par toutes les instances concernées. J'invite cette assemblée à suivre cette demande. Merci.

Monsieur le Président :

Avant de donner la parole au suivant, j'aimerais préciser que ce n'est pas le Président, c'est le Bureau qui vous a adressé cette proposition, tout comme celle qui concernait la modification de la rédaction des procès-verbaux.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Veillez considérer que je change en Bureau le mot Président.

Monsieur le Président :

Merci. Je n'ai pas le pouvoir de décider tout seul.

Monsieur le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Après avoir passé bon an mal an quatre ans et demi au sein du Bureau, j'espère vous apporter quelques réflexions au sujet de ce qui vient d'être dit et au sujet du rapport qui nous est proposé. Egalement vous dire que la réflexion qui vous est soumise aujourd'hui par le biais de ce rapport a été entamée il y a quelques années dans le cadre de ce que j'appellerai l'amélioration des conditions de travail de nos secrétaires. Il y avait au fond deux points dans cette réflexion, qui a été entamée, comme je l'ai dit, il y a environ trois à quatre ans : il s'agissait d'une part d'améliorer l'environnement de travail de nos secrétaires et d'autre part de leur permettre d'avoir un statut plus adapté à leur fonction et à leur cahier des charges.

La première étape qui a vu le jour récemment, était due au fait que nous avons insisté pour que nos secrétaires aient un bureau à l'Hôtel de Ville, avec un environnement de travail qui soit adéquat, à savoir une meilleure communication avec le Greffe de par la proximité, et un environnement adéquat pour la préparation des élections. Je peux vous dire que ce n'est pas le travail qui manque dans le cadre de cette préparation, avec les procédures informatiques au niveau du canton qui sont plus importantes et plus pointues. Ceci a été fait, nos deux secrétaires ont été installées à l'Hôtel de Ville, et je pense qu'il y a satisfaction dans ce domaine.

Et puis, à mon sens, il y a maintenant cette suite logique, qui avait aussi été menée comme réflexion au sein du Bureau, à savoir l'adaptation du taux d'activité des secrétaires et du statut également de la secrétaire suppléante.

J'ai participé au recrutement des trois secrétaires suppléantes et je me suis rendu compte à quel point il était difficile de pouvoir faire du recrutement dans le statut qu'a actuellement la secrétaire suppléante, puisqu'elle est rémunérée à l'heure, et que son travail pourrait s'apparenter, dans le cadre des discussions de recrutement que nous avons eu, plus à du travail sur appel qu'à autre chose.

Il faut savoir que l'activité est faible durant l'été, et que le revenu descend, et que nous souhaitons au fait avoir un taux fixe tant pour la secrétaire que pour la secrétaire suppléante ou peut-on dire la secrétaire adjointe, de manière à lui assurer un revenu stable et à pérenniser ce dernier.

Quant au taux d'activité qui est visiblement contesté, je peux allégrement pensé que le Président a une réponse à nous apporter, donc, le groupe UDF vous invite dès lors à entrer en matière sur ce rapport.

Monsieur le Président :

J'ai oublié de vous dire que nous étions dans une discussion d'entrée en matière au sens de notre article 72.

La discussion est ouverte sur cette demande d'entrée ou non entrée en matière :

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Je partage l'avis de Monsieur le Conseiller MICHOU, car j'estime que notre Conseil n'est pas suffisamment renseigné pour se prononcer en connaissance de cause sur le préavis qui nous est fourni. Naturellement, je ne mets absolument pas en cause l'excellent travail de nos secrétaires, travail que je connais bien pour avoir passé moi-même trois années au Bureau, et avoir collaborer avec Madame RIEBEN, notre précédente et regrettée secrétaire du Conseil, lorsque j'étais Présidente.

Il est tout à fait normal que les heures supplémentaires de nos secrétaires leur soient payées. Mais prendre la décision d'augmenter à un ETP demande que notre Conseil soit parfaitement renseigné. Or, ce qui m'interpelle, c'est que l'année de statistiques que le Bureau a pris en considération est une année particulière.

En effet, Madame RIEBEN nous a quitté au 30 juin de l'année dernière et Madame MORLEO a siégé avec nous dès le 6 septembre 2007. A ces côtés se trouvait une nouvelle secrétaire adjointe, engagée au 1^{er} septembre 2007. Madame MORLEO a en effet eu énormément de travail, d'une part parce qu'elle en commençait elle-même un nouveau, et d'autre part parce qu'elle a dû former la secrétaire adjointe de l'époque, Madame VALLON.

Malheureusement, Madame VALLON est entré en congé maladie dès le début décembre 2007 et elle a donné son congé pour le 31 janvier 2008. Madame MORLEO s'est donc retrouvée seule du 1^{er} décembre 2007 au 30 avril 2008. Donc pendant 5 mois, elle a fait le travail de deux secrétaires. Dès le 1^{er} mai 2008, Madame MORLEO a été secondée par notre nouvelle secrétaire adjointe, Madame OUTEMZABET. Cela signifie qu'elle a dû prendre du temps sur son horaire déjà chargé, pour former, pour la deuxième fois en quelques mois, une nouvelle secrétaire adjointe. Enfin, depuis la rentrée 2007, nous avons eu à examiner plus de préavis que ces dernières années, sans que nous sachions si c'est une situation exceptionnelle, ou si c'est une situation amenée à se répéter dans les années à venir. Voilà les raisons qui me font dire que nous ne bénéficions pas de toutes les informations nécessaires à une prise de décision.

C'est la raison pour laquelle je soutiens la non-entrée en matière de ce préavis et son renvoi au Bureau pour qu'il puisse nous présenter une statistique sur 5 ans, qui peut naturellement englober l'année 2007-2008 même si elle a été exceptionnelle, cette situation pouvant arriver.

Il va de soi que si le Bureau arrive encore à la conclusion que l'ETP doit être augmenté à un ETP complet, je voterai sans hésiter cette augmentation.

Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL :

Je pense qu'on oublie encore un paramètre supplémentaire, peut-être, en entamant les discussions : c'est que maintenant tous les envois, tous ce qui est administratif, ce n'est plus le Greffe qui s'en occupe, mais nos secrétaires. Donc il ne faut pas oublier cela non plus. Le PV, il est clair que c'est un énorme travail, mais un bon PV décisionnel demande aussi beaucoup de temps.

Donc, je pense que ce que le Bureau vous a préparé, cela fait, comme le disait notre ancien Président du Conseil, Monsieur Maximilien BERNHARD, plus de 4 ans qu'ils sont sur ce projet, environ, 3 ans en tous les cas, et je pense qu'il a été mûrement réfléchi.

C'est dans ce sens là que nous devons avancer. Donc le groupe socialiste propose l'entrée en matière sur ce préavis.

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

J'apprends avec un peu d'étonnement qu'il existe désormais non plus un groupe radical et un groupe libéral, mais un groupe radical-libéral, cela changera pas mal l'équilibre de notre Conseil à l'avenir.

Une autre chose, c'est que Madame CAPT s'exprime en donnant tant de détails que je m'étonne qu'elle demande encore des précisions, puisqu'elle formule des dates que moi-même j'ignorais. Dès lors je rejoins mon Président de groupe pour dire que nous sommes largement assez informés et que dès lors nous pouvons entrer en matière.

Monsieur le Conseiller Stéphane BALET :

Contrairement à ce qu'a dit le Conseiller MICHOU, quand la Commission a délibéré, la question du PV a été discutée, c'était quelque chose de connu puisque cela avait été annoncé lors du Conseil précédent. D'ailleurs, il y a un paragraphe qui en traite, vous n'avez peut-être pas lu le rapport dans son entier, ce que je peux comprendre : « *La Commission s'est inquiétée de l'effet que pourrait avoir sur le temps de travail, l'abandon de la rédaction du PV mot à mot, au bénéfice d'un PV décisionnel. Mais l'avis unanime est que la synthèse nécessaire pour le PV décisionnel prend également beaucoup de temps* ».

Alors, si nous discutons un peu avec les différents Conseillers, nous voyons que l'abandon du PV mot à mot n'est pas encore chose sûre, parce qu'il y a beaucoup de personnes de ce Conseil qui sont d'avis que dans le PV doit être retranscrit tout ce qui a été dit. Et puis, si même nous voulons garder un PV où les décisions sont clairement motivées, la synthèse d'un PV de ce type là n'est vraiment pas simple et occasionne à nouveau beaucoup de travail.

La deuxième chose que j'aimerais dire c'est que, indépendamment du fait que nous pouvons discuter sur les temps de travail des deux secrétaires, je crois qu'il y a quand même une différence de traitement entre les deux secrétaires qui n'est pas acceptable : actuellement, le travail de la secrétaire suppléante, ce n'est rien d'autre que du travail sur appel. Moi, je trouve que ce n'est pas acceptable pour une Commune comme Yverdon d'employer une secrétaire suppléante sous ces conditions.

Donc, évidemment, je vous engage à entrer en matière sur cette proposition.

Madame la Conseillère Marianne SAVARY :

J'aimerais, pour apporter quelques précisions à ce qui a été dit par Monsieur GABERELL et Monsieur BALET, vous dire qu'au delà du fait que le nouveau PV ne fera pas disparaître toute cette ligne du cahier des charges de nos secrétaires, puisque ce PV devra encore se faire, décisionnel, synthèse, ou nous verrons quelle décision sera prise.

J'aimerais vous dire aussi que toute la préparation des scrutins, qui prend un temps assez considérable à nos secrétaires et qui nécessitera l'année prochaine sûrement encore plus de temps, est dorénavant prise en compte dans ce nouveau temps de travail. Cela veut dire qu'avant, tout ce qu'elles faisaient pour préparer ces scrutins, elles le

faisaient en plus et elles étaient payées en plus de leur pourcentage. Alors que dorénavant cela sera compris dans ce 60 % et ce 40 %, ce qui signifie que, si toutefois leur temps de travail devait être un peu inférieur à ce 100 %, la préparation des scrutins impliquerait que ce temps de travail serait vraiment un temps plein, quoi qu'il arrive.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Personnellement je suis assez dubitatif quand je lis le rapport de la Commission, en particulier « depuis l'installation de nos secrétaires dans leur nouveau bureau, une partie des tâches effectuées par le Greffe ont été reprises par le Secrétariat du Conseil ». Soit, mais si on prend le budget 2009, que je vous encourage d'ailleurs à refuser, on peut y lire qu'il y a un 0.9% de personnel supplémentaire au Greffe. Alors que nous aurions pu nous attendre, si le Bureau du Conseil a repris une partie du travail, qu'il y ait une diminution au Greffe, mais pas une augmentation.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

En fait, par rapport à ce qu'a dit mon collègue Monsieur Maximilien BERNHARD, que cela faisait trois ans que nous étudions cette possibilité, je ne comprend juste pas pourquoi dans le préavis, vous n'avez pas pris la durée de ces trois ans pour nous démontrer vraiment que le taux d'activité que vous demandez là est le taux d'activité réel auquel nous devons aller. Et c'est vrai que cette année du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008 était quand même un peu spéciale, cela signifie que normalement même si nous augmentions le taux d'activité, nous devrions dans le cadre d'une année comme cela toujours avoir recours à des heures supplémentaires. Et j'ai l'impression que nous sommes quand même dans une période transitoire.

Je crois que la question de la non-entrée en matière ce n'est pas pour dire que nous refusons cela, mais nous pensons que nous devrions attendre que Madame MORLEO soit bien en place, que la secrétaire suppléante soit bien en place, pour être sûr que les temps de travail proposés sont bel et bien justes.

Cela serait plutôt un report de ce préavis, peut-être d'une année, pour être sûrs que le taux préconisé est bel et bien le taux juste.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Je voulais juste revenir sur cette histoire de PV. Le PV décisionnel, auquel je suis opposée du reste, parce que je souhaiterai que l'on conserve un procès-verbal mot à mot, mais, néanmoins, si la décision du Conseil devait être un PV décisionnel, je me suis renseignée parce que quand je vote un préavis, j'essaie de me renseigner pour savoir exactement ce que je vote ; et si je dis oui ou si je dis non, si mon oui et mon non sont bien pesés, j'ai donc pris quelques renseignements comme vous avez pu le voir, et j'ai également pu me renseigner et savoir qu'un PV mot à mot, je le savais déjà par Madame RIEBEN, prend environ 50 heures, et un PV décisionnel, qui est aussi long à faire, c'est vrai, prend quand même moins de temps, parce que sinon pourquoi faire un PV décisionnel et ne pas garder la formule précédente ? Mais un PV décisionnel prend environ 20 heures. Nous parlons quand même d'une différence de 30 heures.

Et là aussi, je souhaiterais un complément d'information, parce qu'il n'est pas dit dans le préavis quelle est exactement la différence de temps. Je souhaiterais non seulement que la statistique soit pour 5 ans pour pouvoir décider en connaissance de cause, mais je

souhaiterais aussi avoir un peu plus de précisions, de comparaisons, pour savoir exactement combien de temps prend en moyenne un procès-verbal mot à mot, et combien de temps prendrait un procès-verbal décisionnel, pour là aussi, pouvoir me prononcer en connaissance de cause.

Voilà les raisons qui me font dire que des renseignements complémentaires sont tout à fait nécessaires dans ce cadre.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Est-ce que le Bureau du Conseil s'est renseigné auprès du Service des communes du Canton de Vaud pour savoir si nous pouvions faire un PV décisionnel ou un PV mot à mot ? Je crois que c'est aussi important.

Mais moi, à titre tout à fait personnel, je voterai l'entrée en matière.

Monsieur le Président :

Je pense que là je peux répondre sans avoir besoin de descendre de mon perchoir,. Nous avons effectivement pris un renseignement, et juste pour votre information la Ville de Lausanne procède ainsi, par exemple, donc c'est tout à fait possible de faire un procès-verbal décisionnel.

Je voudrais encore préciser, puisque je vous donne cette information, que le PV mot à mot resterait puisque nous vous avons proposé de faire un enregistrement vidéo, d'avoir une archive vidéo du Conseil. Donc, vous auriez du vrai mot à mot, et vous pourriez même vous rendre compte à certains moments, à quel point il est difficile de comprendre ce que certains d'entre vous ont dit.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je remercie Monsieur le Président du Conseil communal pour sa réponse.

J'ai été sur le matériel informatique, je ne suis pas très calé, je vous le répète ; j'ai cliqué Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, cela concernait le taux d'imposition. Je clique là-dessus. On voit un gars en pull bleu qui s'appelle Schulé qui parle des lotos, etc, et au bout de 43 secondes et demie, c'est bloqué, parce que c'est Schulé qui avait mis un pull bleu. C'est la couleur qui gêne ! Et on passe à l'article suivant !

Donc les gens qui ont voulu se renseigner en Ville, parce que c'est intéressant, on ne payera plus 6%, merci au Conseil communal, et hop on a coupé le « mozet » à Schulé. Alors cela ne va pas tout à fait, la vidéo !

C'est une boutade, mais je voulais le dire, car j'ai contrôlé.

Monsieur le Président :

C'est une bonne remarque, c'est la première remarque que nous recevons à ce sujet, c'est vrai qu'il y a encore deux ou trois réglages à faire.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Merci des compléments d'informations que vous nous avez donnés. Est-ce que vous pourriez alors informer ce Conseil de l'expérience de Lausanne lorsqu'ils sont passés d'un PV mot à mot à un PV décisionnel en termes de temps de rédaction du PV, qu'est-ce que cela représenterait pour la Commune de Lausanne. Est-ce que vous le savez ?

Monsieur le Président :

Non, je n'ai pas ce renseignement, parce que nous n'avons pas concentré notre réflexion uniquement sur la rédaction du PV, mais bien aussi sur le fait qu'en mettant le Secrétariat du Conseil à l'Hôtel de Ville, donc en lui ouvrant un bureau, cette discussion a eu lieu avec le Greffe, il y a eu un transfert de tâches qui étaient réalisées par le Greffe pour le Conseil communal et qui ont maintenant passé au Secrétariat. Ce transfert s'est fait durant ces derniers mois. Ces tâches sont un travail de plus pour notre secrétariat.

Donc, nous n'avons pas considéré uniquement le fait qu'il y avait une réduction du temps pour le PV, mais aussi le fait que les Conseils sont plus importants, qu'il y a plus de sujets, qu'il y a plus de préavis depuis plusieurs années, cela augmente régulièrement. Nous avons tenu compte de tous ces aspects -à et non uniquement du fait que nous allions passer d'un procès verbal mot à mot à un procès-verbal décisionnel ce qui n'est d'ailleurs pas encore décidé.

La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : L'entrée en matière est acceptée à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur le rapport du Bureau, la parole n'est pas demandée, **cette proposition du Bureau est acceptée** à une évidente majorité.

Au nom du Bureau, je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition du Bureau du Conseil communal,
entendu le rapport sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Le secrétariat du Conseil communal correspond à un équivalent plein temps (EPT) réparti entre un/e secrétaire et un/e secrétaire-adjoint/e, qui exécutent l'ensemble des tâches dévolues au secrétariat du Conseil communal.

Secrétaire du Conseil communal

La fonction de secrétaire du Conseil communal est colloquée en classe 6. Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal et son règlement d'application ; il tiendra donc compte de l'expérience et des connaissances acquises préalablement.

Le taux d'activité est de 60 %. Au bénéfice d'un contrat de droit privé à durée déterminée de 5 ans (une législature), le/la secrétaire du Conseil communal, par analogie au personnel désigné par l'article 3 du statut du personnel communal, bénéficie des prestations prévues à l'article 71 dudit statut.

En outre, au cas où la préparation des scrutins ne pourrait se réaliser dans le cadre du taux d'activité défini, cette prestation sera rémunérée au tarif horaire habituel de la/du secrétaire du Conseil communal en place. Pour le surplus les tarifs suivants sont appliqués :

Dépouillement, en sus Fr. 20.-/heure

Secrétaire adjointe du Conseil communal

La fonction de secrétaire adjointe du Conseil communal est colloquée en classe 6. Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal et son règlement d'application ; il tiendra donc compte de l'expérience et des connaissances acquises préalablement.

Le taux d'activité est de 40 %. Au bénéfice d'un contrat de droit privé à durée déterminée de 5 ans (une législature), le/la secrétaire adjointe du Conseil communal, par analogie au personnel désigné par l'article 3 du statut du personnel communal, bénéficie des prestations prévues à l'article 71 dudit statut.

En outre, au cas où la préparation des scrutins ne pourrait se réaliser dans le cadre du taux d'activité défini, cette prestation sera rémunérée au tarif horaire habituel de la/du secrétaire du Conseil communal en place. Pour le surplus les tarifs suivants sont appliqués :

Dépouillement, en sus Fr. 20.-/heure.

<p>9. PRÉAVIS N° PR08.53PR CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2009 📖 MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, PRÉSIDENT DE LA COFI, RAPPORTEUR.</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Monsieur Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport et signale une coquille qui s'est glissée au chapitre des conclusions, au 3ème paragraphe, où il faut lire la somme de Fr. 100'000.--, car il manque un zéro.

Monsieur le Président :

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 10, je vous lis les titres de chapitres, et les paragraphes, et je vous demande de vous

manifester si vous souhaitez intervenir. Merci également de donner le numéro du compte sur lequel vous entendez intervenir. On y va !

1	Administration générale
10	Autorités
100	Conseil communal
100.3001	Traitements bureau + scrutateurs

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

C'est à la première ligne significative où je voulais intervenir alors je vous ai peut-être coupé votre élan, Monsieur le Président, excusez-moi.

Nous constatons que cette ligne tient déjà compte de la décision que nous venons de prendre, c'est fort sage ; je me demandais puisqu'on y parle du traitement du Bureau et des scrutateurs s'il n'y aurait pas lieu à l'avenir de séparer dans cette rubrique les professionnels des miliciens. Il n'y a pas de proposition d'amendement, mais c'est une proposition d'avenir.

Monsieur le Président :

Nous pouvons prendre cela comme un vœu ?

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Oui.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

Nous prenons acte du vœu de Monsieur DURUZ et nous en discuterons avec la direction des Finances. Il faut savoir que nous devons respecter un canevas de la comptabilité qui nous est fixé par le canton.

101	Municipalité
101.3650	Aides diverses

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je suis un petit peu surpris de la remarque de la Commission des finances, qui fait son travail, cela concerne l'éclairage public en ville : éclairage de Noël.

Ma question est la suivante : je ne sais pas si Monsieur le Président de la Commission des finances va nous renseigner, mais que faisons-nous pour les commerçants qui ne payent pas leur dû ? Pourquoi est-ce la Commune qui passe à la caisse, et non pas tous les commerçants, solidairement, qui payent pour le tapis rouge, le petit sapin, et les éclairages ? Parce qu'il y a une grosse somme. Je ne sais pas si Monsieur le Président de la Commission des finances veut lire cet article, afin que les gens comprennent, et que

les commerçants soient interpellés en se disant « *ah, j'ai oublié de payer, je vais payer* » Ce n'est pas à nous de passer à la caisse. Il y a un tiers des commerçants qui payent, et les autres, c'est offert par qui ? Nous, les contribuables !

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Je vais tenter de répondre à Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ. Juste signaler que je crois savoir qu'il y a une convention entre la SIC et la Commune et que finalement la Commune s'est engagée à régler ce qui manque au niveau de ces éclairages. Après, j'imagine que c'est l'histoire de la SIC, qui devrait faire le nécessaire auprès des commerçants, mais je vais peut-être laisser la Municipalité répondre.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, il y a quelque chose pour les éclairages de fêtes de fin d'année. Pour 2008, cela a été refusé par la Municipalité, mais pour le budget 2009, ce sont les deux arbres, à la rue des Remparts. Nous allons acheter l'équipement pour illuminer l'arbre qui est vers le Pont de Gleyres et l'arbre qui est au bout des Remparts avant de prendre le goulet de Police. Ces deux arbres-là, pour les fêtes de fin d'année prochaine, seront illuminés. Et c'est là-dessus qu'il y a des frais d'illumination.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je ne veux pas insister, mais, dans le rapport de la Commission des finances, on dit bien que les gens ne jouent pas le jeu. Il faut une réponse, sans cela nous ferons d'autres interpellations.

La réponse de Monsieur le Vice-Syndic Marc-André BURKHARD est bien sympathique, un sapin de plus, des bougies en moins, néanmoins, ce n'est pas cela que je pose comme question !

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

En 2001, sauf erreur, votre Conseil s'est engagé à cautionner l'emprunt effectué par la SIC pour financer et amortir ces éclairages sur une dizaine d'années.

Il est vrai que cela est regrettable que certains commerçants, dont peut-être la direction est, dirons-nous outre-Sarine, refusent de payer leur dû, mais comme la Commune a cautionné cet emprunt, la SIC, qui a relativement peu de moyens, nous a approché pour assurer l'amortissement de ses installations. Sinon elle se serait trouvée en difficulté et là nous aurions dû nous exécuter.

110

Greffe municipal

110.3011

Traitements

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

On voit que nous avons une différence de Fr. 226'000.-- à ce poste-là. L'explication que nous avons sur l'autre page, c'est que l'on passe de 5.7 postes à 6.7, je voulais juste

avoir des explications supplémentaires et je ne me lasse pas de la voix de ténor de Monsieur le Syndic !

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

Le poste supplémentaire correspond effectivement à l'engagement d'une secrétaire générale qui est entrée en fonction au mois de septembre. Vous avez les augmentations statutaires qui comprennent des indexations et les annuités ; vous avez également le transfert d'un collaborateur de la Police administrative et du commerce au Secrétariat générale pour 9 mois, ce qui donne donc les Fr. 223'000.-- supplémentaires.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN:

En clair, nous n'avons pas 6,7 postes, nous avons 7,7 postes en tout les cas pour l'année 2009 ? C'est ce qui explique la différence ?

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

Tout à fait, pour 9 mois.

160	Tourisme
160.3658	Subvention OTTY

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Yverdon a participé pour Fr. 306'000.-- à la bonne marche du tourisme d'Yverdon-les-Bains. Est-ce que les membres délégués de la Municipalité à cet office ou à son comité peuvent nous renseigner sur ce qui va se passer en 2009, sous quel chapeau nous allons travailler ?

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

En juillet 2007, sauf erreur, le Grand Conseil a approuvé une nouvelle loi, la Loi sur l'appui au développement économique, qui prévoit notamment que le tourisme fait maintenant partie du volet économique de la gestion cantonale et qui a pour objectif de mettre en œuvre le développement économique régional qui comprend donc le volet tourisme.

Nous n'avons pas le choix autre que de regrouper les Offices du Tourisme de notre région Jura-Nord vaudois, pour l'instant Vallée de Joux exceptée, pour en faire une entité beaucoup plus efficace qui utilisera mieux l'argent, notamment celui que la Ville d'Yverdon-les-Bains verse, et qui pourra consacrer une partie de son budget à la promotion alors que les offices, ces fameux 6 offices, resteront en place et s'occuperont de l'accueil et de l'animation des lieux. Les collaboratrices et collaborateurs de ces 6 offices seront dès le 1^{er} janvier prochain sous le chapeau de l'ADNV, qui va consolider les 6 budgets de ces offices et qui va donc assurer l'avenir et l'emploi de ces personnes.

Je vous donne un simple exemple. Actuellement 6 offices éditent chaque année un fascicule pour la promotion des sous-régions. Il est vrai qu'avec un seul document bien étudié, bien libellé, nous pourrions faire des économies.

D'autre part, la nouvelle responsable de cet office régional a mis en place une stratégie extrêmement performante qui permettra de réellement tirer le meilleur parti possible de l'offre touristique de notre région qui nous le savons n'est pas la plus importante en nuitées de ce canton. Néanmoins, ce n'est pas une raison pour baisser les bras, bien au contraire. Et nous nous réjouissons bien sûr de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie et de cette fédération des offices régionaux.

180 Transports publics
180.3517.01 Déficit des transports publics

Madame la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Vu l'augmentation importante du budget que la Ville allouera aux transports publics yverdonnois, de Fr. 2'000'000.-- à Fr. 2'037'100.-- , il me semblerait important, par souci de contrôle de qualité, que la Ville ait un contrat de prestations avec Travys. Est-ce le cas ?

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

A ce jour, la Ville n'a pas de contrat de prestations, mais elle a passablement avancé dans les négociations avec Travys pour établir un de ces contrats. Vous vous souvenez, il y a quelques années un Conseiller, Monsieur le Conseiller Roland FAVRE, avait déposé une motion pour adhérer à une communauté tarifaire. Nos travaux sont très avancés, nous pourrons présenter à votre Conseil et surtout aux utilisateurs de la Ville et également de la région l'offre de cette nouvelle communauté tarifaire. C'est une fois que nous aurons pu consolider l'incidence financière de cette nouvelle communauté que nous pourrons vraisemblablement finaliser un contrat de prestations qui, effectivement, donne quelques garanties financières puisque nous nous mettons d'accord au début de l'année pour une enveloppe et en principe la compagnie doit la respecter.

Juste encore une précision sur le mode de calcul de cette subvention communale. Vous avez donc une dépense globale, dont vous déduisez les recettes des utilisateurs, une part du canton, et il reste une somme pour cette année 2009 de Fr. 2'185'000.-- ; j'arrondis, pour répartir entre trois communes, Yverdon, Cheseaux, et Montagny qui font partie d'une petite communauté urbaine qui se répartit les frais. Il faut savoir que le 93% est à charge d'Yverdon, Cheseaux quant à elle paye 1, 4% et Montagny 5, 3 %.

Pourquoi ? Parce que les critères de répartition de ce déficit sont à nouveau fixés par le Canton, on prend en compte une fois la population de chacune des communes et deux fois les kilométrages parcourus, ce qui montre qu'on arrive à ce résultat.

2 Finances
230 Amortissements et subventions divers
230.3653 Subvention Canal NV

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Fr.0.--, ce Conseil a voté, il y a quelques mois, une subvention de Fr. 250'000.-- pour le nouveau capital action de Vaud région, je crois que c'est comme cela que cela s'appelle. Nous lisons là, « l'association Canal Nord Vaudois sous sa forme actuelle est dissoute au 31.12.2008 », il y a beaucoup de collègues dans cette salle qui sont membres de cette association ; nous n'avons rien reçu, pas d'informations ; nous apprenons cela par le biais du budget, c'est sympa ! A quoi en sommes-nous avec notre TV locale et Vaud région ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Les concessions, dans le cadre de la nouvelle loi, ont été attribuées, pour la zone 2 Vaud-Fribourg, au projet actuel. La Commune d'Yverdon-les-Bains y participe. En Suisse romande, à notre connaissance, il n'y a eu qu'un seul recours, celui de Neuchâtel, déposé par l'Art TV contre Canal Alpha. Les concessions entrent en force le 1^{er} janvier 2009, avec un délai d'introduction au 1^{er} avril.

Ces échéances toutefois ne s'appliquent pas à Vau-Fribourg TV, qui est un cas particulier. Ce projet nécessite en effet le regroupement et l'interconnexion de 5 TV existantes, ce qui n'est pas le cas dans les autres régions. Une intervention a été faite à l'OFCOM, Office fédérale des communications, qui, conscient du problème, va fixer des nouveaux délais probablement cet été. Pour qu'il n'y ait pas d'arrêt des émissions, les télévisions vaudoises en place, dont Canal NV, vont donc continuer leurs activités l'année prochaine.

La seule inconnue qui subsiste à ce jour, et elle est d'importance, c'est le financement par la redevance. Soit il se fait sous le nouveau régime, c'est-à-dire que Vaud-Fribourg TV reverserait à Canal NV sa part, soit sous l'ancien régime qui subsiste, dans ce cas, l'OFCOM verse la redevance directement à Canal NV. La réponse nous sera communiquée encore éventuellement avant la fin de l'année 2008. Avec cette réponse nous serons fixés sur la gestion comptable à appliquer en 2009. Ces incertitudes et ces attentes ne nous ont pas permis de convoquer une assemblée générale extraordinaire avant la fin de l'année, celle-ci aura lieu en début 2009.

Quoiqu'il en soit, Canal NV bouclera en 2008 avec des comptes équilibrés, le tableau de marche fixé par le comité directeur ayant été respecté. Le solde de l'OFCOM, 20 % des montants versés dans l'année, plus les factures, publicités encore ouvertes, couvrent la ligne de crédit et les factures prestataires qui restent encore à payer.

Que deviendra l'association Canal NV ? Il est trop tôt pour le dire, mais nous pourrions très bien imaginer qu'elle se transforme en association de soutien à notre partie régionale dans Vaud-Fribourg TV. Tant que Canal NV émettra, donc encore plusieurs mois, les directs du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains seront diffusés sur cette chaîne.

Dès que Vaud-Fribourg TV entrera en service, les débats seront transférés sur le canal de service de Cablecom. La diffusion du direct du Conseil communal sur internet, dont la presse écrite s'est fait l'écho, n'a pas encore été abordée par le comité directeur de Canal NV pour qu'il soit diffusé, soit sur le site de Canal NV, soit sur un autre site.

En conclusion, une information détaillée sera faite aux membres de l'association de Canal NV, aux téléspectateurs, téléspectatrices et à vous-mêmes, les Conseillers communaux, après l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu en fonction des décisions de l'OFCOM et de l'avancement du projet de Vaud Fribourg TV.

3 Bâtiments et urbanisme

Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :

Une remarque générale au nom du groupe des Verts. Nous remarquons dans les différents chapitres concernant les bâtiments des augmentations régulières au niveau de l'eau, de l'électricité, et du chauffage. Alors bien sûr que ces augmentations s'expliquent par la variation des prix, et des grosses économies ne sont en générale possible que par les travaux importants d'assainissement. Mais il nous paraît qu'il y a quand même une marge de manœuvre qui devrait éviter cet accroissement continu.

Nous l'avons vu la semaine dernière, avec ceux qui ont suffoqué dans la salle d'en-dessous ; nous voyons qu'il y a des possibilités de réglage dans la Salle des XII, quand nous nous y trouvons à 9, nous avons aussi bien trop chaud. Donc, il y a des possibilités de réglage qui permettent tout de même d'éviter des augmentations que nous voyons chaque année.

J'invite la Municipalité à faire son possible pour qu'à ce niveau-là, dans ces chapitres-là, les comptes 2009 réservent d'heureuses surprises par rapport au budget 2009.

4 Travaux et environnement

431 Voirie

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Nous savons que les collaborateurs de ce service font un excellent travail, mais nous avons beaucoup de réclamations, et nous sommes tout à fait gênés, vous, moi et d'autres, par les crachats sur les trottoirs. C'est une mode, les jeunes crachent, c'est bien, ça sort les poumons, ils font du sport ; il y les chiens qui laissent leur cadeaux ; il y a l'urine dans certaines ruelles de la ville, et qu'est-ce que nous faisons pour la discipline concernant les poubelles ? Les poubelles qui sont sorties le samedi matin, ou le samedi en fin de journée, qui traînent tout le week-end en ville. Comme carte de visite ce n'est pas très très beau !

Alors ma question est la suivante :

- Qu'est-ce que nous pouvons faire ?
- Est-ce que le règlement communal est appliqué ?
- Est-ce que nous donnons des amendes ?
- Et juste un petit complément, nous avons reçu avec le calendrier officiel de l'année prochaine pour les poubelles, pour janvier 2009 : « les ordures ménagères et incinérables ne seront plus reprises à la déchèterie communal de la STRID », pourquoi ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Premièrement sur la généralité de la question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ. Pour la ville, nous avons une augmentation constante du nombre de poubelles ; mise en place de deux parcours au centre-ville par les employés de la Voirie

pour vidanger de manière fréquente les-dites poubelles ; campagne de communication contre le jeté sauvage ; campagne de sensibilisation des propriétaires de chiens concernant les crottes que vous mentionnez. Là, nous avons aussi livré des sacs aux propriétaires de chiens et nous avons posé des hobby-dogs de manières conséquentes dans la Ville et il semblerait, contrairement à peut-être ce que vous ressentez, que cela va mieux !

Nous avons fait une campagne de respect de la dépose de verre dans les conteneurs à verre. J'avais aussi signalé devant ce Conseil que le lundi, un employé communal fait sa journée complète pour mettre dans des bennes non pleines, ce que les gens ont déposé à côté. Cela coûte Fr. 20'000.-- à la Commune par année, c'est clair, mais c'est de l'indiscipline qui fait que nous devons faire cela pour la propreté.

Nous avons distribué 2500 poubelles de poche, comme celles-ci, dans les sites sensibles, comme la plage, les terrasses, et nous les avons mises à disposition de l'OTTY et à l'Hôtel de Ville ; ce sont des poubelles à cigarettes, parce que depuis que l'interdiction de fumer se généralise dans les restaurants et cela va s'accroître, on retrouve les cigarettes en ville. Le Service des travaux va refaire une action de 2500 poubelles de poches. Vous en aurez, j'en distribuerai lors d'une prochaine séance.

Nous avons fait une introduction au centre-ville d'une deuxième mini-balayeuse qui passe plus fréquemment. Nous savons qu'il y a des réclamations, nous en sommes conscients, mais il y a un programme qui est établi et nous le faisons de manière systématique.

En ce qui concerne les poubelles qui sont posés à l'avance, c'est une question de discipline des gens. Au centre-ville, nous avons un projet en élaboration pour mettre des conteneurs enterrés, c'est la seule place encore à la rue de la Maison Rouge et au centre-ville, où il y a encore le sac porte à porte. Cela va être supprimé, mais pas cette année et pas en 2010.

Je suis conscient de vos préoccupations. Sachez que le Service des travaux et environnement est aussi et journalièrement conscient de ces préoccupations.

Maintenant vous m'avez posé une deuxième question. La question de ne plus amener les incinérables à la STRID. Pour la simple et bonne raison que tout le tonnage que nous récoltons en ville dans les conteneurs qu'on a posés, part par le train. Il est directement acheminé depuis les camions à la gare CFF, et par là, la Commune d'Yverdon récupère Fr. 38.-- par tonne sur le coût total de l'incinération. Si vous le déposez à la STRID et si les citoyens des communes avoisinantes vont déposer les incinérables à la STRID, alors là, nous payons le plein paiement parce qu'à la STRID, nous devons les conditionner dans des bennes, les envoyer par camion à SAIOD ou à SADEC et ça ce n'est pas possible. C'est pour cela que nous devons aussi avoir une discipline : les incinérables ne seront plus repris à la STRID pour raison financière et parce qu'il n'y a pas seulement la ville d'Yverdon qui dépose à la STRID. J'espère avoir répondu à votre question.

4**Travaux et environnement****455****Déchets**

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je remercie le Vice-Syndic pour sa réponse et on voit un peu plus loin à 455 Déchets que vous avez économisé Fr. 300'000.-- en frais de débarrassage et ordures. Nous pouvons féliciter le Service de la voirie.

6	Police et sport
173	Stade Municipal
173.4272	Redevances utilisation stade

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Nous voyons : redevances utilisation stade Fr. 20'000.-- . Ma question est la suivante : quel est l'apport financier de l'équipe fanion ? Est-ce les Fr. 20'000.-- sous 173.4272 que je viens de mentionner, parce que cela nous coûte à nous, contribuables yverdonnois Fr.1'102'700.-- et nous avons dans les recettes Fr. 67'400.--. Mais on lit avec plaisir dans le 24 Heures de hier ou de ce matin que nous aurons peut-être un petit « gastro » au stade avec Monsieur Guignard, cela fait plaisir, mais cela n'amène pas beaucoup de ressources.

Alors ma question est la suivante : quelles sont les ressources, quelles sont les sommes que nous allons encaisser à l'avenir parce que c'est faible. Il y a d'autres sociétés à Yverdon-les-Bains qui n'ont pas cette chance d'avoir des installations comme cela, je pense au rugby et à d'autres, voilà pour l'instant.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les Fr. 20'000.-- qui sont marqués au poste en question sont des encaissements dus à la venue des équipes étrangères au stade municipal et cela n'a rien à voir avec les utilisateurs classiques. C'est donc un certain nombre d'équipes étrangères qui sont venues dans la région et qui ont permis à la ville de pouvoir faire des encaissements qu'elle ne faisait pas au préalable.

Pour ce qui est de l'équipe fanion d'Yverdon-Sport, elle ne paye toujours rien du tout. Pourquoi ? Parce que vous savez que la convention est venue à terme cette année, donc nous sommes en train de rediscuter une convention avec ces représentants. Le Conseil a très récemment accepté de reprendre la buvette, ce qui libère maintenant la possibilité de tractations au niveau du stade. Nous nous sommes engagés au niveau de la Municipalité à faire en sorte que tous le monde paye pour les utilisations de salles ou de terrains sur la Ville et c'est aussi ce qui est envisagé au niveau du stade municipal. Maintenant de savoir si les représentants d'Yverdon-Sport vont être changés ou si on va changer quelqu'un qui vend des flûtes pour quelqu'un qui vend des pâtisseries, c'est quelque chose que nous ne savons pas encore, Monsieur le Conseiller.

Toujours est-il que, sur le principe la Ville d'Yverdon et la Municipalité a bien envie de faire respecter sa décision au niveau du stade municipal et d'entamer des tractations pour avoir des rentrées substantielles en regard des investissements considérables qui sont consentis dans ce stade.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je tiens à relever quand même que les coûts conséquents du stand, ce sont d'abord les amortissements et l'entretien. Ce ne sont pas les tirs qui coûtent comme ça chers, même si on a des bâtiments cela coûte quelque chose.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

On n'a pas fait de remarques pour le 1 million et quelques de l'entretien du stade ! Merci.

7	Affaires sociales et Culture
152	Affaires culturelles
152.3653	Subside aux diverses sociétés

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

On a quand même pas donné Fr. 90'000.-- pour « Plans fixes » et une autre société. Est-ce que nous pourrions avoir le détail ou je ne sais pas si c'est secret ou confidentiel ?

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Non, il n'y a pas de secret, bien évidemment. Donc dans ce compte « subside au diverses sociétés », nous avons effectivement Plans fixes, comme vous venez de le citer. Cette association a son siège à Yverdon-les-Bains, nous payons chaque année une cotisation à cette association mais cette association l'année prochaine va fêter ces 30 ans d'existence et en l'honneur de ce 30^{ème} anniversaire, nous avons décidé d'entrer en matière pour un film sur une personnalité yverdonnoise qui n'est pas encore désignée mais qui le sera prochainement, si vous accorder la subvention. C'était intéressé ?

Le montant à l'association Plan fixes pour 2009, c'est un montant exceptionnel de Fr. 25'000.--. On trouve aussi dans ce compte le loyer de la bourse de Bruxelles, la subvention au Centre de documentation et de recherche Pestalozzi, des cotisations à des associations professionnelles comme CORODIS, ARTHOS, Fondation musique actuelle, on trouve la Fête de la musique, la carte musicale de l'été et une aide ponctuelle aux artistes locaux pour l'achat d'œuvre d'art.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Cela fait peu de sous pour chacun, Fr. 90.000.-- divisé par tout ce que vous avez dit.

152.3653.02 Musée d'Yverdon

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je ne suis pas très fort en math, mais cela fait Fr. 10'000.-- de moins. Et il y a une sous-commission Musée qui a fait un rapport pour la Commission culturelle, pour la Municipalité, et on demandait pour ce poste-là, une légère augmentation, point de vue

personnel, pour la manutention, pour entasser les petites pierres, et je vois qu'on diminue au lieu d'augmenter.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement, le Musée d'Yverdon demande depuis de nombreuses années de pouvoir disposer d'un collaborateur technique, j'imagine un mi-temps, très certainement. cela n'a pas été accepté dans le cadre du budget proposé à la Municipalité, et ils ont Fr.10.000.-- de moins par rapport à l'année dernière. L'année dernière un montant de Fr. 10.000.-- leur avait été accordé pour la création de leur site internet. Seulement un site internet cela se fait une fois, je crois qu'il devrait être mis en ligne tout soudain, si ce n'est pas en décembre, cela sera début janvier.

Donc voilà le résultat des courses, je ne peux malheureusement pas vous dire grand-chose de plus à ce stade.

154 Expositions

154.3011 Traitements

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Vous allez dire que je suis casse-pied, mais enfin, la lecture du budget, cela fait plaisir !

La sous-commission avait demandé un manutentionnaire, un homme fort, je peux y aller, pour porter des tableaux, dans la neige, les feuilles mortes, etc. Puis on lit sur la page de droite « 1.5 postes et une secrétaire à 50% ». L'homme s'est transformé ? Je ne vois pas très bien.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Je ne sais pas, cela sera peut-être un secrétaire ! On verra. Le rapport de la sous-commission du Musée arrivait entre autres à cette conclusion-là. Il faut savoir qu'entre le Musée et la Galerie de l'Hôtel de Ville, il y a une petite différence, c'est que la galerie de l'Hôtel de Ville dispose de personnel communal, c'est un poste communal. Il faut savoir que jusqu'à maintenant, tout le secrétariat de la Galerie de l'Hôtel de Ville était assuré par le secrétariat dit « des affaires culturelles » mais qui se trouve en fait au Théâtre Benno-Besson, qui gère aussi le secrétariat des théâtres ; que le secrétariat et les activités des théâtres sont en augmentation ; que le secrétariat des théâtre a quant à lui une diminution de poste de 10%, cela veut dire qu'il y avait vraiment un besoin qui se faisait ressentir au niveau de la Galerie. Alors Madame Pilloud survivra si elle n'a pas d'homme fort pour transporter les différents tableaux ou œuvre d'art qui sont à la galerie. Voilà l'explication du poste de secrétaire féminin ou masculin.

71 Service social

710 Service social communal

710.3515.01 Participation au SPAS

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Nous avons reçu ce jour une communication CO08.17, mais j'aurais bien voulu pour la population yverdonnoise, que Monsieur le Syndic ou Madame la responsable du Service social et de la Culture parle juste des 6 chapitres importants. Parce que tout le monde pense que ce n'est que l'aide aux réfugiés, alors que c'est tout faux. C'est le moment de dire avec clarté qu'est-ce que l'on fait avec ces Fr. 2'537'500.-- ? Je pense que c'est important.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

Vous avez effectivement 6 régimes.

1. Le premier, c'est le régime des prestations complémentaires, à domicile, et hébergement, qui se décompose en deux sous-chapitres : des prestations complémentaires pour les bénéficiaires de l'AVS-AI, et l'aide aux personnes hébergées en EMS. Ce régime 1 compte pour 25 % de la facture sociale.
2. Le régime 2 comprend les subsides aux primes assurances-maladie, donc l'aide individuelle pour le paiement de ces primes et compte pour 15%.
3. Le régime 3 comprend des aides, subventions et autres régimes sociaux, là, nous trouvons le fameux revenu d'insertion aux personnes sans emploi, sans droit à des prestations d'assurance et en attente de prestations. Nous sommes-là à 42, 7%, c'est le chapitre de résistance.
4. Nous avons encore le régime 4, protection de la jeunesse, qui intervient lorsqu'un mineur est menacé dans son développement physique, psychique, affectif ou social, une subvention qui est gérée notamment par le SPJ, 5.4%.
5. Le régime 5 c'est le Centre d'Orientation et de Formation Professionnelle et Transitoire, écoles et métiers, Les habitués le connaissent sous l'acronyme de COFOP, nous sommes là à 0,5%, c'est modeste.
6. Et le régime 6, c'est l'enseignement spécialisé qui concerne notamment l'école cantonale pour enfants sourds, l'enseignement spécialisé et l'appui à la formation. Nous avons là la somme de 11,3%. Voilà. Les pour cent que je vous ai donnés sont bien sûr les pour-cents du budget 2009 pour notre ville, puisque cela change d'une ville à l'autre en fonction du mode de répartition des factures sociales qui n'a certainement pas fini de faire parler de lui.

714**Accueil de jour des enfants****Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

La Loi sur l'accueil de jour des enfants, la LAJE, a été acceptée par le peuple vaudois il y a quelques années, nous pouvons aujourd'hui prendre acte, nous adapter et surtout commencer à en voir les effets. Globalement, cependant, ce poste va nous coûter en 2009 environ Fr. 2,5 millions, soit près de Fr.100.-- par habitant d'Yverdon, enfants y compris.

Nous avons signé avec certains villages environnants qui adhèrent au réseau de la Ville une convention, dans laquelle nous demandons une participation de Fr. 20.-- par habitant, ceci pour une durée de deux ans, afin de promouvoir notre réseau alors que d'autres régions comme Orbe par exemple demande Fr. 50.-- par habitant pour les villages qui adhèrent à leur réseau.

Nous voyons donc des Communes comme Baulmes privilégier Yverdon à Orbe. Baulmes qui paraît plus près d'Orbe que d'Yverdon, et qui plus est, me semble être dans le même secteur scolaire.

J'ai encore deux questions. D'un côté, nous ne cessons de rappeler que nous n'avons pas assez de places en garderie et que nous devons en construire, et de l'autre nous devons promouvoir notre réseau justement pour le remplir. Finalement, plus nous allons avoir de places plus cela coûtera cher aux contribuables yverdonnois. Je me demande si nous ne sommes pas actuellement dans une situation où nous développons une offre en vue de créer la demande plutôt que l'inverse.

Et ma deuxième question. Contrairement à ce qui à été prétendu par Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET tout à l'heure, on peut dire que nous avons des crèches qui sont presque communales aujourd'hui puisque nous avons une association que nous subventionnons de manière importante et qui doit aujourd'hui répondre à toutes les normes de cette LAJE.

Par contre, nous n'avons pas essayé de promouvoir un développement conjoint entre l'économie privée et publique comme cela s'est fait dans d'autres communes. J'ai un exemple en tête, c'est celui de la commune de Nyon qui a profité d'une garderie d'un grand assureur pour venir se greffer sur cette garderie-là et offrir des places dans les crèches aux habitants. Alors je voulais savoir, s'il avait été envisagé de s'approcher des employeurs les plus importants de la Ville, afin de voir si ceux-ci seraient enclin à créer des garderies, et finalement, à donner une offre à la Commune d'Yverdon pour avoir un type de partenariat qui pourrait être intéressant pour les deux parties.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

C'est un vaste sujet. Ce sont beaucoup de questions et de remarques dans vos deux questions, Monsieur le Conseiller, je vais essayer de me lancer.

L'accueil des crèches-garderies, pour notre Commune, représente un montant de Fr.100.-- par habitant. A ce jour 12 communes de la région ont adhéré au réseau yverdonnois, c'est une estimation, ces différentes communes qui adhèrent vont verser environ Fr.120.000.--. C'est donc un peu plus que ce qui est mentionné dans notre budget puisque nous avons un peu moins que ces 12 communes avant l'élaboration du budget.

Vous citez l'exemple de la commune de Baulmes qui a décidé de rejoindre le réseau yverdonnois. Il faut savoir que concernant la petite enfance et les crèches-garderies, la garde est plutôt liée pour les parents à leur lieu de travail en général. Donc c'est vrai, Yverdon étant la ville de la région, beaucoup d'emplois sont à Yverdon, cela paraissait pour eux logique, visiblement, d'après le nombre d'enfants qui sont donc actuellement à Baulmes, de signer au réseau yverdonnois.

Une fois que les enfants sont scolarisés, effectivement cela pose plus de problèmes, les enfants restent dans leur arrondissement scolaire, donc les enfants scolarisés de

Baulmes, je ne sais pas très bien quelles sont les possibilités du APE sur Orbe ou Baulmes, je ne sais pas. Visiblement, il y avait certainement plus de petits enfants donc cela les arrangeait certainement mieux. Je ne suis pas sûre que ce soit le prix qui ait fait la différence.

Pour les communes de la région, nous avons fixé un prix d'appel, un prix incitatif de Fr. 20.-- par habitant plus Fr. 5.-- pour les communes qui ont entre 1 et 5 enfants placés. Cela veut dire que pour 1 enfant d'une commune qui est placé dans une structure du réseau yverdonnois, cela leur coûte Fr. 30.-- par habitant. S'ils ont 6 enfants, cela fait Fr. 35.--. Je vous rappelle qu'à côté de cela, il y a l'accueil des mamans de jour, les AMF, les accueils en milieu familial, qui sont financés eux par les communes déjà à raison de Fr. 5.-- par habitant dans le cadre du réseau RAS.

Donc, pour nous, le défi, c'était aussi de prendre en compte le fait que, jusqu'à maintenant, il y a des enfants des autres communes qui sont placés dans les structures yverdonnoises et que ces communes jusqu'à aujourd'hui n'ont jamais mis un seul franc, un seul centime dans l'accueil de jour.

Actuellement comme je le disais nous avons des enfants hors Yverdon qui sont gardés dans nos crèches-garderies. On ne peut tout simplement pas mettre ces enfants à la porte du jour au lendemain comme cela, même si nous les avons déjà avertis que nous étions dans une situation transitoire et que jusqu'aux vacances d'été 2009, nous accepterons tous les enfants hors Yverdon ou hors réseau plus exactement jusqu'à cette période là, et que le réseau entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009.

Nous devons aussi répondre au fait que nous sommes une ville centre. Nous devons jouer le jeu pour les communes de la région et nous avons aussi une certaine responsabilité vis-à-vis de la population parce que des entreprises sont implantées à Yverdon et qu'elles payent aussi leurs impôts à Yverdon quelque soit le domicile des employés.

Un autre paramètre a été intégré, c'est que les entreprises pourront devenir membre du réseau. Certaines ont déjà contacté la Commune d'Yverdon. Nous sommes aussi en contact concernant notamment l'EHNV qui est le plus grand employeur de la Ville, nous avons aussi des contacts avec la SIC au niveau des commerçants. Donc, c'était un prix d'appel pour que ces communes puissent venir. Si on leur proposait les coûts réels, jamais elles ne signeraient.

Votre deuxième question concernait un partenariat avec les entreprises privées. Il y a quelques années, une étude avait été faite, en contactant les grandes entreprises de la place, et notamment l'Office d'impôts, qui est venu s'installer à Yverdon au Centre St-Roch parce que, peut-être vous le savez, au Centre St-Roch, il y a une crèche garderie : Les Goélands. Et beaucoup de personnel aurait été intéressé de pouvoir placer ces enfants dans la garderie qui se trouvait dans le même immeuble. Pour finir l'Etat avait renoncé à acheter les places en garderie trouvant que ce n'était pas leur priorité.

Dans le cadre de la LAJE, nous allons tenter d'intégrer une participation des entreprises pour que les employés de ces entreprises puissent placer leurs enfants, quitte à voir après, si elles sont d'accord d'acheter des places en garderie. Vous avez cité Nyon, je sais que Vevey avec Nestlé a aussi un système, nous n'avons malheureusement pas Nestlé à Yverdon. J'espère avoir répondu à tout ou partie de vos questions.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je remercie Madame la Municipale pour toutes ces explications et j'espère qu'il y aura des entreprises qui joueront ce jeu-là parce qu'on voit que cela se fait dans d'autres villes, que les entreprises créent elles-mêmes des garderies, alors si on pouvait assister à cela à Yverdon, ce serait une bonne chose.

740 Office du logement

740.3655 Aides individuelles au logement

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

On a une explication dans le rapport de la Commission des finances qui met en évidence le fait qu'il va bientôt y avoir un règlement communal au regard de la nouvelle Loi cantonale. Je veux juste savoir à quel moment on pourra bénéficier de ce nouveau règlement communal qui va passer devant ce Conseil, j'imagine, parce que nous avons actuellement une grosse discussion au Grand Conseil quant à savoir le montant à identifier pour les plus grandes communes de ce Canton.

Ce qu'il faut savoir, c'est que du côté de Morges, ils ont accepté le budget avec un montant de plus de Fr. 300'000.--, Vevey c'est plus de Fr. 400'000.--, Lausanne c'est plus de Fr. 1'500'000.-- sauf erreur et au budget du canton qui doit faire la quote-part de 50 % des dépenses qui seront alloués du côté des communes qui ont un règlement bien entendu, c'est Fr.1'500'000.--. Il y a déjà un écart de plus de Fr. 700'000.-- maintenant, auquel il faudra ajouter bon an mal an les Fr. 100'000.-- d'Yverdon, à moins que cela ne suffise déjà pas, parce que cela me semble relativement faible, à moins que le règlement sorte relativement tard.

Et moi je crains que l'on ait un sérieux écart entre les prévisions communales, sur l'ensemble des communes de ce canton et celui du canton. Du moment qu'on est au budget cantonal également, bientôt au 3^{ème} débat et que ce sujet est au 3^{ème} débat cela nous permettra d'avoir quelques arguments à faire valoir du côté de Lausanne.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

La Loi cantonale est entrée en vigueur, sauf erreur, au début de l'année 2008. Les communes doivent créer un règlement pour cette aide individuelle au logement. Un rapport va parvenir prochainement à la Municipalité, je pense au tout début de l'année prochaine, un rapport avec un projet de préavis et un règlement. Je pense qu'elle pourra entrer en vigueur à Yverdon au 1^{er} mars, 1^{er} avril, le temps qu'on y arrive justement.

D'après les contacts que mon service a eu avec les autres villes qui mettent aussi en place ces règlements, cela démarre lentement. Il est clair que ce n'est pas du jour au lendemain que nous allons être assaillis de demandes. Il faut aussi que les gens le sachent, il faut que cela se fasse connaître, et puis les autres villes n'ont peut-être pas fait autant d'effort que la ville d'Yverdon jusqu'à maintenant par rapport au logement subventionné que nous avons déjà dans notre Ville depuis de nombreuses années. Cela va suivre.

C'est pour cela que cette année au budget, nous avons mis un montant de Fr. 100'000.--, et donc la part cantonal est de moitié-moitié, Fr. 50'000.-- canton, Fr. 50'000.-- commune. Suivant comment cela démarre en 2009, certainement qu'en 2010 nous serons obligés d'augmenter ce montant.

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Par rapport à cela, Madame la Municipale parle des logements subventionnés, je signale qu'actuellement il ne reste plus que le HLM Bullet 3.

8 Service des énergies

83 Service de l'électricité

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

L'année dernière nous avons cessé de collaborer avec la Romande Energie pour conclure un contrat avec la société Axpo. En 2008 la Commission des finances a pu entendre Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL, afin de connaître le montant que la Commune a dû verser à titre de pénalité de sortie. Pour des questions de confidentialité, il était impossible de divulguer ces informations et Monsieur le Municipal nous avait promis alors une communication à ce Conseil pour novembre 2008. Or, nous sommes en décembre, nous n'avons toujours pas été informés de ce montant.

La rupture de ce contrat a fini semble-t-il par être favorable à notre Ville, et d'après ce que j'ai pu comprendre, c'était principalement grâce au jeu de la bourse sur le marché de l'électricité, comme quoi le marché libéralisé a parfois du positif.

Cependant, cette situation ne semblait pas acquise à l'avance et la situation aurait pu être différente pour notre Ville. Dès lors, et dans un souci de transparence, Monsieur le Municipal peut-il maintenant nous renseigner sur : le montant de cette dédite, et par conséquent sur le risque que la Commune a encouru dans cette affaire, si ce montant a déjà été payé, si oui, est-ce que nous le verrons dans les comptes 2008, si non figure-t-il au budget et dans quel compte ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

La finalisation de cette affaire pour l'année 2008 n'est pas encore complète puisque nous attendons encore un certain nombre de factures pour pouvoir donner une indication complètement détaillée. Je me permettrai quand même de vous exposer quelques-uns des éléments de cette « saga » électrique.

Rassurez-vous, je serai moins long que la dernière fois que je suis intervenu sur ce sujet ! Pour rappel, la Municipalité a souhaité pour affronter l'ouverture du marché de l'électricité disposer d'un contrat qui devait l'assurer de la protéger des hausses de l'électricité, protéger donc la Ville, les comptes communaux, et également les consommateurs, les entreprises yverdonnoises. Ce contrat a donc été recherché, nous avons signé avec la société Axpo, pour avoir de l'énergie à un prix fixe sur un certain nombre d'années. Vous avez pu le voir, les différentes entreprises électriques n'ont pas eu autant de chance que la ville d'Yverdon, puisque les hausses annoncées oscillaient entre 5 et 20 % selon les sociétés et nous trouvons une hausse de 0,6% pour Yverdon, ce qui est une bonne

affaire. Ce qui est intéressant, c'est de voir que, finalement, nous avons calculé quelle était, mois par mois, la différence de prix entre cet énergie que nous achetions à Axpo et puis l'énergie que nous aurions dû acheté sur le marché si nous avons maintenu le contrat qui nous liait à Romande Energie et qui prévoyait des prix fixés au marché. Alors je peux vous annoncer, en tout cas jusqu'au mois d'octobre, je n'ai pas encore les deux derniers mois de l'année, la différence, en notre faveur, en la faveur d'Yverdon et en faveur des consommateurs yverdonnois, vu que ce sont des économies qui sont reportés sur les ménages, nous avons payé Fr. 2'811'147.-- en moins pour 10 mois.

C'est effectivement une opération dont la Municipalité se réjouit et qui laisse l'indemnité de départ que nous avons payé pour nous débarrasser en quelques sortes du contrat et qui se monte à Fr. 200'000.-- pour une opération tout à fait rentable. Donc en fait, en un mois et demi la différence de contrat a été suffisamment intéressante pour payer la dédite, et nous continuons à bénéficier pour les 4 prochaines années d'une électricité particulièrement intéressante en terme de prix.

Bien entendu, la Municipalité informera votre Conseil quand elle aura les chiffres définitifs, parce qu'il reste encore à fixer les derniers détails au niveau financier, d'avoir les dernières facture pour faire un bilan complet, et il serait aussi intéressant de pouvoir faire un bilan complet après les 5 années du contrat qui nous lie à Axpo pour voir si la décision municipale a été favorable ou non. Ce qui apparaît aujourd'hui, c'est que nous nous trouvons avec un contrat qui nous protège, puisque nous avons perdu très peu de clients sur Yverdon. Ils se comptent sur les doigts d'une seule main, et encore pas tous les doigts ! Ce qui fait que nous avons particulièrement bien résisté à l'ouverture du marché de l'électricité et ce parce que d'un côté nous avons un contrat qui est favorable, de l'autre côté parce que finalement, nous avons calculé au plus juste notre timbre, et que nous avons des tarifs tout à fait compétitifs.

Pour répondre à votre question, plus particulièrement la dédite de Fr. 200'000.-- a été payée en début d'année, puisqu'au budget de l'année dernière avait été mis une somme de Fr. 200'000.-- pour régler la fin de notre contrat avec la Romande Energie.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je remercie le Monsieur le Municipal de sa réponse. Vous ne m'avez pas dit dans quel compte figurait ces Fr. 200.000.--, je ne me rappelle plus les avoir vu au budget de l'année dernière. Je n'ai pas souvenir de cela, vu que le montant était encore secret à l'époque, mais je me réjouis que ce contrat ait été finalement bénéficiaire parce que d'après les explications que vous nous aviez données à l'époque, à la Commission des finances, il aurait pu en être l'inverse si le prix du marché de l'électricité n'avait pas augmenté. On ne peut que se réjouir que cela a été bénéficiaire mais cela aurait pu être l'inverse.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Vous me permettez de ne pas partager votre « schadefreude », la Municipalité était persuadée de faire une bonne affaire et cela a été soulevé par de nombreux analystes qui ont suivi l'ouverture du marché, qui ont dit que finalement Yverdon avait eu le fin nez de se positionner avant. Je pense vraiment que la Municipalité a su anticiper l'ouverture du marché, ne pas attendre le dernier moment, c'est dans ces perspectives-là qu'on arrive à se positionner de manière intéressante.

Les Fr. 200'000.-- étaient prévus au compte 830.3123 « Achat électricité ».

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je reviens sur les propos de notre collègue Monsieur VIQUERAT. Est-ce qu'il n'aurait pas fallu que la Municipalité nous fasse un préavis, puisque la dépense dépassait Fr. 50'000.- ou une communication ou passer par les crédits complémentaires pour ces Fr. 200'000.--.

On les a votés au budget, mais peut-être que l'année passée on nous a induit en erreur, c'est peut-être moi qui divague, mais on sait que la Municipalité a un pouvoir de décision de Fr. 50'000.-- et quand on passe plus loin, on mélange cette somme de Fr. 200'000.-- dans l'achat d'électricité, est-ce que c'est exactement cela ?

Pendant que j'ai la parole, c'est la dernière fois que j'interviens, sur le :

830 Achats et ventes SEE

830.3123 Achats électricité

On lit dans la presse du 6 décembre, qu'on va gagner un demi-milliard, parce que le Conseil fédéral s'est fâché, donc moi je crois aux écrits des journalistes mais pas tous, on parle d'une réduction de 45% dans l'achat d'électricité. Est-ce qu'on aura des bonnes nouvelles, Monsieur le Municipal ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Pour répondre à vos questions, Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ, tout d'abord indiquer que les Fr. 200'000.-- étaient prévus sous ce fameux poste 830.3123, voté par ce Conseil ; les éléments ont été soumis comme la plupart des autres éléments financiers. Vous avez les titres, mais la Commission des finances valide les sous-titres. Ces sous-titres ont été validés par la Commission des finances, les informations étaient à disposition des Commissaires aux finances dont d'ailleurs chaque groupe dispose d'un représentant et on ne peut pas dire que le Conseil n'a pas validé cette information, sinon la Municipalité ne vous soumettra pas ce document-là, mais une bible de 4000 pages avec tous les éléments. Bien entendu, la Municipalité réduit les éléments selon les chiffres, et ces éléments figuraient mot à mot dans les éléments financiers qui ont été soumis à la Commission des finances. Donc il n'y a absolument eu aucune magouille de la Municipalité comme vous semblez le sous-entendre, Monsieur le Conseiller.

Concernant l'intervention du Conseil fédéral, vous avez suivi la presse, vous avez pu voir que les milieux politiques et économiques se sont émus des hausses annoncées par de nombreux distributeurs d'électricité dans ce pays, cette information est correcte. Vous avez certainement mal compris l'information qu'a transmis l'OFEN, parce que il n'a pas été prévu de réduire le prix de l'énergie mais de s'attaquer au prix du timbre, c'est -à-dire la valorisation, les coûts des réseaux électriques. L'OFEN, l'Office fédéral de l'énergie, a envoyé un communiqué de presse dans lequel il explique quelles seront les modifications qui seront apportées à l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité.

Malheureusement, nous n'avons pas encore l'ordonnance en tant que tel, puisque elle est annoncée peut-être pour demain ou peut-être pas, nous serions heureux que ces informations arrivent assez rapidement puisque cela doit prendre effet le 1^{er} janvier 2009.

Qu'est-ce que nous dit l'OFEN par rapport à ces informations ? Tout d'abord, de dire que le Conseil Fédéral entend modérer le prix du transport et pour cela il agit sur deux niveaux : le premier niveau consistera à réduire la participation au service système, qu'on appelle Swissgrid, c'est-à-dire le réseau à très haute tension et haute tension, de 0.9 ct. à 0.4ct par kWh. Pour la ville d'Yverdon, c'est assez simple puisque nous devons payer à Swissgrid, mais nous répercutons cela sur les clients, ce qui fait que nous aurons vraisemblablement une baisse de Fr. 500'000.-- au compte 831.4353 droit de timbre. Le droit de timbre pour Yverdon baissera de 0.4 ct et ces sommes sortiront des comptes communaux 831.3123 « Acheminement HT/THT-Pertes ». De ce point de vue là pour la Commune, opération blanche. Tout le bénéfice de cette baisse arrivera au consommateur.

Le deuxième élément, c'est ce qu'il titre « réduction des gains obtenus par la réévaluation des réseaux ». Alors, visiblement, un certain nombre de services électriques ont recalculé le coût de leur réseau en en faisant un réseau relativement gras, si vous me permettez l'expression, et le Conseil fédéral estime qu'il s'agit de réduire un tout petit peu ces couches de gras pour que le réseau soit plus proche de la réalité. Alors, si cela peut être justifié auprès de certaines entreprises électriques qui ont exagéré le calcul de leur timbre, cela ne l'est pas pour Yverdon-les-Bains qui l'a calculé au plus juste, ce qui fait que nous allons devoir affronter ces éléments-là vraisemblablement par une baisse du WACC, qui est l'intérêt sur le capital investi. Vous savez que la Commune investi des sommes dans des réseaux mais du moment qu'elle aurait pu utiliser cette somme pour faire autre chose, on considérerait, de la dernière Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, que ces sommes-là pouvaient être valorisée à raison de 4.55 %.

D'après les informations que nous avons et qui ne sont pas encore sûres puisque nous n'avons pas encore la version définitive de l'OApEI, ce pourcentage baissera à 3.55 % ce qui devrait entraîner une diminution de Fr. 300'000.-- de revenu pour la ville d'Yverdon au poste 831. 4353 « Droit de timbre ».

Bien entendu ces éléments là sont difficiles à évaluer parce qu'on n'a pas encore les chiffres définitifs et les évaluations financières du Service oscillent entre Fr. 300'000.-- et Fr. 500'000.--.

L'autre élément concerne également une baisse assez massive pour les entreprises électriques qui auraient vu leur timbre exploser. En l'occurrence nous sommes protégés par une des clauses mentionnées par l'OFEN puisque, si les tarifs 2009 corrigés selon les informations que je vous ai données sont plus faibles que les tarifs 2008, les entreprises électriques ont le droit d'user leur tarif 2008. Comme nous n'avons augmenté que de 0,6% , la simple baisse du réseau très haute tension Swissgrid suffira à nous faire passer en-dessous des tarifs 2008 ; ce qui fait que vraisemblablement nous allons prendre en compte un certain nombre de données qui sont favorables aux consommateurs sans nuire trop aux finances communales.

C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je suis obligé de réagir aux propos qui ont été tenus par Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL, parce que l'année dernière, j'étais Président de la Commission des finances ;

et je peux vous dire, à moins que j'ai manqué une séance, mais je crois que le tableau de présence de la Commission des Finances dira le contraire, ou alors je dormais, mais là, ce seront plutôt mes collègues qui diront le contraire, mais, jamais lors de la présentation du budget l'année dernière, il a été indiqué dans quel compte passerait cette prime de sortie du contrat de la Romande Energie. C'est d'ailleurs bien pour cela que je pose cette question ce soir, parce que si je connaissais la réponse je ne vous aurais pas posé la question, Monsieur le Municipal.

Donc, en aucun cas, la Commission des finances n'était au courant jusqu'à ce soir où passait cette prime de sortie.

837 Réseaux-fibre optique

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Concernant le réseau fibre optique, lors du Conseil communal du 26 juin 2008, nous avons adopté le préavis n° PR08.26PR, lequel traitait de la finalisation de l'étape 2 et de la viabilisation de l'étape 3 des équipements du PST.

Dans ce préavis, il était notamment question du rachat de réseau de fibre-optique à la Société YCOM.SA pour un montant de Fr. 70'000.-- ainsi que l'extension de ce réseau pour une somme de Fr. 330'000.--. Personnellement, je pense que j'ai toujours considéré qu'un investissement de Fr. 400'000.-- dans un nouveau projet tel que celui-ci aurait mérité un préavis ad hoc, avec un business plan en bonne et due forme. Nous constatons aujourd'hui qu'il s'agit ni plus ni moins d'une nouvelle branche d'activité des SEY et qu'il est prévu des dépenses dans ce poste de l'ordre de Fr. 30'000.-- pour 2009, les amortissements des sommes précitées n'étant pas compris dans ce compte, puisque selon le préavis, ils seront reportés sur d'autres postes des SEY.

Dès lors, je pose les questions suivantes :

1. une étude de marché a-t-elle été faite avant d'engager la Commune dans une telle activité ? Si oui, le Conseil pourrait-il en avoir connaissance ?
2. Dans un secteur aussi concurrentiel que celui des réseaux d'échange d'information, comment notre Ville compte-t-elle faire pour rentabiliser le sien, et surtout faire concurrence à des entreprises privées, dont les moyens dont ils disposent pour investir semblent incomparables avec les nôtres. Respectivement, devons-nous nous attendre à voir le déficit de ce poste augmenter chaque année ?
3. Est-ce vraiment le rôle de notre commune de nous engager dans une telle activité qui ne semble pas au premier abord, faire partie des tâches que nous attendons d'une collectivité publique comme la distribution de l'eau ou de l'électricité par exemple ?
4. Qu'advient-il de la société YCOM SA dont l'activité principale était justement le développement du réseau de fibre optique et l'échange d'information, société dont notre Ville est, sauf erreur de ma part, un des principaux actionnaires ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Beaucoup de questions, je vais essayer d'être synthétique, je ne le réussis pas toujours, mais j'essayerai :

1. Tout d'abord pour bien indiquer que la Ville d'Yverdon considère que le Parc Scientifique et Technologique représente une zone particulière du territoire yverdonnois et comme zone particulière, nous essayons d'y attirer des entreprises technologiques. Qui dit entreprises technologiques dit que ce sont des entreprises qui ne se satisfont pas uniquement de disposer d'eau, de gaz et d'électricité, mais qui demandent aussi des capacités de transport informatique et cela c'est la fibre optique.

Si on veut être compétitif avec le Parc Scientifique et Technologique, il faut véritablement offrir aux entreprises qui viendront s'installer un terrain équipé, mais équipé de façon moderne, puisqu'on ne peut pas faire de Parc Technologique antique, et ces éléments doivent obligatoirement, de nos jours, être intégrés sur des zones qui se veulent à haute valeur ajoutée. Cela c'est le premier élément. Donc nous avons bien ici une zone particulière qui s'appelle le PST.

2. Vous semblez indiquer qu'il aurait fallu faire une étude économique et vous la soumettre. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce qui coûte dans les réseaux fibre-optiques, ce sont les fouilles. Par mètre de pose de fibre-optique on paye Fr.120.-- pour le génie civil et Fr.12.-- pour les tubes et la fibre. Donc la fibre, une fois que vous avez fait le trou, c'est quasiment offert, si je puis me permettre. C'est pour cette raison que la Municipalité a jugé primordiale de profiter de la 3^{ème} étape d'extension du PST pour intégrer, en même temps que nous intégrons l'eau, le gaz et l'électricité, pour intégrer la fibre optique parce que cela aurait été une aberration économique de dire, on fait tout, on fait une étude, on réfléchit, on rouvre, et on met la fibre optique. Ce serait véritablement une aberration économique.
3. Vous semblez vous étonner que la Commune propose des services de fibres optiques de réseau au PST, en considérant que c'est un rôle commercial qui ne doit pas revenir à une collectivité publique. Visiblement vos prédécesseurs dans cette salle en ont décidé différemment pour d'autres types de réseau. Je vous rappelle que si l'eau est une prérogative publique, ce n'est pas le cas de l'électricité.

On sait que dans d'autres zones en Suisse, l'électricité est distribuée par des distributeurs privés. De la même manière pour le gaz, on a des sociétés à Vevey par exemple, c'est la société Holdigaz qui distribue le gaz, et c'est une société privée.

Ici la Ville d'Yverdon a décidé que les réseaux avaient une importance stratégique, et que cette importance stratégique justifiait le fait que cela soit la collectivité publique qui investisse, ce qui permet de garantir aux habitants un réseau de qualité, parce que c'est quand même quelque chose d'important, et garantir également une fourniture à moindre coût, parce qu'on estime que la Commune sera plus modeste dans ses prétentions financières que peuvent l'être des privés. Voilà pour le rôle commercial.

4. Je finirai en parlant de YCOM. Je crois qu'il faut bien comprendre qu'YCOM est une petite société qui propose de la téléphonie. Pour faire de la téléphonie, il faut bien entendu des câbles, principalement de la fibre optique, pour proposer notamment de la voix sur IP, et d'autres prestations internet. Je crois qu'il faut bien séparer les métiers. La Commune par l'expérience des SEY a une expérience et des qualifications importantes pour la gestion et la pose des réseaux. On pose des

réseaux gaz, des réseaux électriques, des réseaux d'eau, des réseaux de fibre optique, c'est véritablement dans le même champ d'activité, c'est quelque chose dans laquelle la Commune a des compétences et peut les faire valoir. Et après, il y a ce que vous faites de la fibre. Et cela finalement, ce n'est pas tellement le problème de la Commune et c'est YCOM, dans ce cas là, mais cela pourrait en être d'autres, qui prend le relai et qui va chercher les clients, qui va proposer les services informatiques, qui va proposer la téléphonie, etc.

La Commune se borne, sur la zone d'Y-Parc, à proposer aux différents opérateurs un réseau de fibre optique pour attirer les clients et satisfaire les entreprises que nous souhaitons attirer sur ce site.

Il paraissait important aussi, du moment que nous avons en quelque sorte ce nouveau réseau, en tous cas pour le PST de ne pas cacher ces informations dans les comptes, ce qui aurait été facile de faire, vu que les montants sont très faibles, mais de créer un compte clair de façon à ce que cela soit transparent et que le Conseil communal puisse voir très clairement ce qui se passe.

Les chiffres qui sont proposés ici, c'est parce que 2009 est principalement une année de développement, donc il faut trouver des clients. On ne va pas commencer à avoir du bénéfice immédiatement, mais c'est quelque chose qui devrait à terme être intéressant pour la Commune.

Maintenant je rappelle aussi une chose, si nous nous lançons dans un réseau de fibre optique au PST c'est aussi parce que nous en avons besoin au niveau communal tant pour le service informatique, et surtout le service électrique qui utilise des principes de télécommande pour activer un certain nombre de stations et qui a besoin de fibres optiques. De toute façon, la Commune devait poser des fibres optiques, il a paru intelligent à la Municipalité d'étendre cette offre pour étoffer un peu le PST.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je comprends tout à fait et j'adhère à 200 % au fait que nous profitons de creuser des fouilles et de tout y mettre à l'intérieur. Je crois que nous nous sommes suffisamment plaints que parfois, nous faisons des fouilles pour y mettre quelque chose et qu'après nous refaisons les mêmes fouilles aux mêmes endroits quelques mois plus tard pour y mettre autre chose.

Néanmoins, je crois que maintenant nous avons une possibilité de travailler avec les partenaires privés dans ce domaine-là. Cela se fait sauf erreur avec Swisscom, je rappelle qu'on a une société qui s'appelle Cablecom qui est sur le site d'Yparc qui est une entreprise privée qui elle aussi fait de la fibre optique, donc je me dis que dans la mesure où nous avons décidé à Yverdon de faire cela de façon communale, il aurait été bon que ce Conseil puisse se prononcer de manière séparée sur cet enjeu -à. Parce que je n'aimerais pas que nous fassions des pertes chaque année. Aujourd'hui, vous dites qu'on fait des pertes, que c'est pour aller chercher des clients, donc normalement on essaye de se renseigner pour les clients avant de faire des investissements

Mais je n'aimerais pas que l'on fasse des pertes chaque année sur ce système-là alors que des entreprises privées font des bénéfices. Donc j'espère en tous cas que nous finirons par faire des bénéfices dans ce domaine là également.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Très rapidement, pour votre information, l'étude est en cours. Nous considérons le PST comme une zone test, qui nous permettra de voir les choses, et je crois qu'en bon économiste, Monsieur VIQUERAT, vous ne me reprendrez pas, il est difficile de lancer une entreprise qui soit rentable le premier jour, les premières années.

Il faut faire des investissements, et les années suivantes, grâce à des investissements judicieusement placés, vous récoltez un certain nombre de bénéfices, et c'est exactement ce qui va être fait avec la fibre optique sur le PST.

Monsieur le Président :

Je vous invite maintenant à passer à la page 7 de votre brochure ; comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2009		Budget 2008	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	10'030'320	799'000	9'221'143	771'806
Finances	27'422'790	93'998'200	26'845'550	89'364'220
Bâtiments et urbanisme	22'718'890	7'677'940	20'467'538	7'078'466
Travaux et environnement	20'001'850	5'126'800	19'689'272	5'391'800
Education et Jeunesse	8'620'950	3'996'600	7'922'790	3'819'300
Police et sports	19'381'960	8'961'300	18'696'390	8'248'900
Affaires sociales et Culture	19'619'950	2'635'020	17'111'723	1'917'280
Service des Energies	61'398'900	65'636'700	53'600'622	57'981'550
Totaux	189'195'610	188'831'560	173'555'028	174'573'322
Excédent de revenus	364'050			1'018'294

Autofinancement

	Budget 2009	Budget 2008
Résultat de l'exercice	-364'050	1'018'294
Amortissements	12'626'900	11'929'500
Attributions aux fonds	2'712'090	2'439'372
Prélèvements aux fonds	-355'500	-333'000
Autofinancement	14'619'440	15'054'166

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 : la parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je ne vais pas faire de remarques particulières sur le budget étant donné que, comme vous, je l'ai accepté. Il a été refusé par quelques-uns, mais je crois que c'est une très faible minorité à ce niveau-là. Mais c'est le préavis précédent qui m'amène à vous faire la remarque suivante.

Nous avons, au préavis précédent, ergoté sur l'entrée en matière ou la non-entrée en matière pour créer un ETP complet pour le travail de secrétaires, donc aussi bien pour la secrétaire que la secrétaire adjointe du Conseil.

Si maintenant je prends notre rapport sur le budget à la page 97, je vois qu'au 31 octobre 2007, il y avait 326.39 postes qui étaient à charge de la Commune ; une année plus tard, il y en avait 322.4 ; au budget 2009, il y en a 346.42. Je rappellerai qu'il n'y a pas si longtemps que cela, cela fait je pense moins de 10 ans, une motion venant de notre collègue LEVAILLANT demandait de plafonner le nombre d'employés communaux à 300. Je vous rappelle aussi qu'à cette époque-là, on comptait dans les employés communaux les secrétariats des écoles, ce qui veut dire que si au 346 actuels qui sont budgétisés pour 2009, je rajoute les postes qui aujourd'hui sont pris en charge par le canton et qui étaient au secrétariat des écoles, on est facilement au-dessus des 360 postes. Ce qui veut dire qu'en moins de 10 ans, on a augmenté de plus de 20%.

Or, je suis un peu étonné du silence à ce sujet pour ceux qui militaient finalement pour cette maîtrise demandée de l'augmentation des postes communaux.

N'ayez crainte, j'ai voté le budget et je continuerai de le voter.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.53PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission des finances pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2009

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	160'777'430	28'418'180	189'195'610
Revenus	160'413'380	28'418'180	188'831'560
Excédent de charges	364'050	0	364'050

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries, l'une en juin, l'autre en décembre.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Une Question de Monsieur le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Source d'énergie-géothermie):**

Ma question s'adresse au Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL. Nous évoquons souvent des questions liées à l'énergie. Il est utile de rappeler qu'hormis le vent et le soleil, il existe une autre source d'énergie renouvelable, dont notre région est richement pourvue, une ressource quasi inépuisable, présente dans notre sous-sol, il ne s'agit pas de pétrole, mais de la géothermie profonde avec laquelle il est possible de produire d'importantes quantités de courant électrique.

C'est une énergie renouvelable « idéale », qui ne dépend pas des conditions météo. Elle ne nécessite aucun transport ou stockage de substances dangereuses et n'a qu'un faible impact au sol.

Les récentes centrales géothermiques électriques sont très compactes et sont aisément intégrées au paysage.

Actuellement, les tours de refroidissement sont de petit gabarit et n'émettent pas de nuage de vapeur.

La Confédération a promis d'introduire des aides financières en faveur du capital-risque dans cette nouvelle filière industrielle qui est en train de voir le jour dans notre pays.

Pouvez-vous nous renseigner sur l'orientation de votre service quant à l'opportunité de cette source d'énergie et si la Municipalité compte approfondir cette idée à creuser ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Vous aurez pu constater à la lecture du plan des investissements que dans le Service des énergies il y a un montant qui est prévu pour une étude de la géothermie profonde.

Donc, visiblement, nos préoccupations se rejoignent, ce qui n'est pas étonnant puisqu'Yverdon est une zone particulièrement intéressante pour la géothermie profonde et la Municipalité considère qu'il est important de mener des études pour voir ce qui est possible de faire concrètement à Yverdon.

Ce qui paraît aussi tout à fait intéressant c'est que le partenariat que nous avons avec Axpo nous permettra d'être mis en contact avec les spécialistes vu qu'Axpo dispose d'un certain nombre de filiales qui ont beaucoup travaillé sur la géothermie, ce qui fait qu'en 2009 nous devrions vraisemblablement reparler de ce projet pour la Commune.

* * * * *

Une Motion de Madame la Conseillère Aude BRIAND (Réflexion de fond sur l'avenir du Service des gérances) :

Comme bon nombre d'entre vous le savez, Monsieur Henri REGAMEY, responsable du Service des gérances quittera son poste courant 2009 pour une retraite bien méritée.

Dès lors, je souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de transférer les compétences actuelles de ce service à des bureaux professionnels de la place.

Les dossiers seraient ainsi traités efficacement par des spécialistes connaissant parfaitement le droit du bail de même que les autres lois en vigueur.

Les erreurs de rédaction de bail seraient minimisées de même que le nombre de litige qui peuvent en découler.

Nous aurions également l'œil de professionnels ayant des solides bases techniques et pratiques dans le milieu immobilier.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je me permets donc de vous inviter à appuyer ma motion qui demande à la Municipalité d'entamer une étude quant à la faisabilité de ce qui précède.

Il serait navrant que nous passions à côté d'une opportunité créant de nombreux avantages, tout en conservant une ligne de conduite sociale telle que celle appliquée actuellement.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité :

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Si je ne suis pas surpris par le sujet de la motion, permettez-moi d'évoquer le malaise que je ressens. Tout d'abord je tiens à déclarer mes intérêts : Président de l'ASLOCA, section Nord-Vaudois. Si je le fais, c'est que j'aurais souhaité que Madame la motionnaire le fasse également.

En effet, je crois savoir que cette dernière travaille dans une gérance privée de la place, et même que cette activité se fait en famille. Vous comprendrez dès lors le malaise que j'éprouve entre intérêt privé et public et que, par éthique politique, je regrette que Madame la motionnaire ne l'ait pas mentionné.

Dès lors, une seule question, à quand l'appel d'offres ? Rien que pour cela, je vous invite à refuser cette motion.

Madame la Conseillère Aude BRIAND :

Tout à fait, je travaille pour un service de gérance. Si j'ai fait cette motion, ce n'est pas parce que je suis personnellement intéressée. C'est parce que je me préoccupe de l'avenir de ce service.

Monsieur Henry REGAMEY a fait du bon travail jusqu'à présent, mais il est seul à assumer ce poste quasiment et je ne suis pas sûre que la personne suivante qui le remplacera puisse faire de même.

Monsieur le Conseiller Raoul IBANEZ :

Je suis une fois de plus surpris par tout ce genre de choses. Moi aussi je suis un peu écœuré parce que chaque fois, on remercie quelqu'un, mais on oublie aussi que dans ce service il n'y a pas qu'une personne, il y a toutes les autres personnes, et ces gens-là on les oublie.

C'était déjà le cas quand on voulait vendre le gros Hôtel ou moi-même je ne peux pas y aller, mais qui est quand même de la Ville. On nous dit toujours ceci ou cela, mais on oubliera quand même qu'il y a du personnel là-dedans. Je me pose la question de ce qu'on ferait avec ce personnel.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'aimerais tout d'abord, c'est peut-être un peu tôt, parce que Monsieur REGAMEY quittera ses fonctions à la fin de l'été 2009, rendre hommage à sa disponibilité, sa serviabilité, et sa parfaite connaissance du droit du bail et des locataires, et des incidences sociales que les décisions de la Municipalité peuvent avoir en matière de droit du bail.

Lorsqu'on dit qu'il faudra confier ce service à quelqu'un qui ait quelques connaissances en matière de bail et qui puissent gérer efficacement ce secteur, je pense que Monsieur REGAMEY l'a fait et j'imagine que si la Municipalité devait lui trouver un successeur, et bien elle choisira quelqu'un qui aura ces mêmes compétences. C'est la première remarque.

La deuxième remarque est que ce n'est pas la première fois que la Municipalité se soucie de la question de savoir si l'on doit privatiser le Service des gérances ou non. Madame la Conseillère LAYAT, qui était Municipale à l'époque, avait conduit une étude à cet égard et il y a bien évidemment des avantages et des inconvénients. Et finalement, la Municipalité avait pesé le pour et avait considéré qu'il convenait de laisser le Service des gérances dans un cadre communal, cela à une époque en particulier où les hausses de bail étaient alors relativement critiquées parce qu'il y avait eu des abus, et à cet égard la Municipalité avait voulu conserver la possibilité d'avoir la maîtrise pour les logements dont elle est propriétaire, d'avoir la maîtrise de ces problèmes et d'avoir à cet égard une politique qui soit à la fois soucieuse d'un certain rendement, et en même temps soucieuse de correspondre à une certaine éthique sociale. C'est la raison pour laquelle ce service a été conservé dans le cadre de l'administration.

La Municipalité, actuellement, sachant que Monsieur REGAMEY qui est le gérant va prochainement quitter son poste, se livre à la même étude, elle est en cours. Il y a d'ailleurs une autre option que la privatisation, c'est l'option de transmettre ses services au Service des affaires sociales, puisque bien souvent dans les immeubles gérés par la Commune, il y a des personnes qui constituent des cas sociaux, en tous cas qui peuvent parfois, évidemment pas tout le monde, présenter des difficultés économiques momentanées. Alors l'étude est en cours, la Municipalité a obtenu qu'elle soit conduite.

La motion n'est, à cet égard, pas très utile, et elle est surtout trop contraignante. Nous souhaitons du côté de la Municipalité, si vous acceptez de diriger en quelques sortes les activités déjà en cours dans la Municipalité par une décision de votre Conseil, que cette motion soit transformée en postulat.

Madame la Conseillère Aude BRIAND :

J'accepte de modifier ma motion en postulat.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Vu ce que nous avons entendu de la part de Monsieur le Municipal TREYVAUD, semblerait-il que l'étude est en cours, donc finalement d'accepter le postulat ne fait qu'aller dans le sens de la Municipalité, si j'ai bien compris.

Le postulat demande uniquement que nous fassions une étude et non pas que nous privatisions quoi que ce soit, donc si l'étude est en cours, je crois que cela ne nous engage pas plus d'accepter ce postulat.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **la prise en considération de ce postulat, soit : « Réflexion de fond sur l'avenir du Service des gérances » et son renvoi à la Municipalité sont refusés** à une évidente majorité.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU (Sur les propos de Monsieur le Conseiller Raoul IBANEZ suite à la motion) :

Je me dois d'intervenir suite à l'intervention de Monsieur le Conseiller IBANEZ il y a un petit moment. Je trouve que c'est inadmissible qu'on puisse avoir un discours pareil devant l'Assemblée qui de plus est retransmise à la télévision.

Monsieur, si on parle de la vente d'un hôtel, même s'il devient privatisé, un hôtel doit toujours avoir des employés pour tourner. Alors je ne crois pas qu'on peut se servir de cet exemple, parce que si vous étiez un peu au courant de ce qui se passe dans cet établissement, je pense que vous seriez pressé de ne pas faire cette allusion par rapport aux personnes.

Cet hôtel est propriété de la Commune, mais il est géré par une société privée, une société qui n'est même pas basée à Yverdon au niveau de ses impôts, et en plus, il y d'autres éléments qui se passent au niveau de la gérance du personnel. Alors je préfère que vous ne fassiez pas des interventions pareilles parce que je crois que c'est complètement hors sujet.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je décline mes intérêts, Je suis Président de la Société du Grand-Hôtel des Bains. Les propos de Monsieur MICHOU sont tout à fait diffamants par rapport à Monsieur IBANEZ, qui traitait d'un cas à brûle-pourpoint ! Ce qui est dit maintenant, c'est grave Monsieur MICHOU ! Vous attaquez de plein fouet la gestion du Grand-Hôtel des Bains en faisant allusion à certaines choses. Je trouve cela tout à fait disconvenant par rapport à la situation que nous vivons dans ce Conseil communal, cela s'est passé ce soir, mais moi je trouve que ce dérapage est peut-être un de trop dans ce domaine.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte au point 10. Je vous rappelle que nous traitons des propositions individuelles et interpellations des Conseillers à l'assemblée ou à la Municipalité. Je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur MICHOU !

Si la parole n'est plus demandée par cette assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter au Conseil.

Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (tableau d'affichage des avis mortuaires)

Une toute petite réponse à Madame la Conseillère WAGNIERE qui s'inquiétait de la disparition de certains tableaux d'affichage concernant les avis mortuaires.

Elle citait les endroits : rue des Cygnes, du Milieu et rue du Cheminet. Pour ce qui est de la rue des Cygnes, la caissette en question a été réparée et sera reposée la semaine prochaine. Pour ce qui est de la rue du Milieu, la clientèle un peu vive qui était à côté de l'emplacement en question s'amusait à massacrer régulièrement cette caissette et elle a été déplacée à la rue du Lac. Et pour ce qui est de la rue du Cheminet, il n'y en a pas eu depuis 3 années, sauf erreur, mais la Municipalité a décidé d'en poser une dans ce secteur- pour rendre service à la population. Voilà, Madame la Conseillère.

Réponse de Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL à Messieurs les Conseillers Pierre-André MICHOU et Jean-Claude RUCHET (Prix du gaz)

Je vous avais indiqué que le Service des énergies soumettait un rapport à la Municipalité et je vous donnerai une réponse cette semaine.

La Municipalité a fait étudier ces différents chiffres et a pris la décision de faire une baisse du prix du gaz pour le 1^{er} janvier 2009. Les installations et applications ménagères, artisanales, commerciales et de chauffage non interruptibles passeront de 10.18ct /kWh à 9.16 ct /kWh. Les interruptibles passeront de 8.81 ct /kWh à 7.93 ct/kWh. Cela permettra aux ménages et entreprises yverdonnoises de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG (Passages piétons – signal sonore pour malvoyants)

Bien que Madame la Conseillère WINTEREGG soit absente ce soir, je me permets de vous donner ma réponse. Elle aura certainement le plaisir de la lire dans le PV à venir.

Deux points figuraient à son interpellation du 6 novembre dernier : les feux de signalisation aux passages piétons, Monsieur le Municipal y a répondu, et l'installation d'annonces vocales dans les Transports publics pour les arrêts.

La Municipalité a reçu le 13 novembre dernier la Direction de l'entreprise Travys afin d'évoquer plusieurs thématiques, dont celle de l'information aux voyageurs. L'installation d'équipements permettant une annonce vocale dans l'ensemble des stations du bus a été débattue. Ce type d'installation est en général pratiqué sur des réseaux urbains très étendus quand la distance d'une station à l'autre est importante. A défaut, il a été constaté que les annonces vocales étaient souvent source de stress pour le conducteur et pour le voyageur.

Yverdon-les-Bains est réputée pour une taille critique, qui permet convivialité et proximité dans les rapports sociaux. Les chauffeurs de bus participent à cet état d'esprit de disponibilité et de serviabilité. Aucun ne refusera son aide à un malvoyant qui le sollicite pour l'informer de l'arrivée prochaine de la station à laquelle il doit descendre. La Direction de Travys s'est engagée en ce sens.

Monsieur le Président :

Je suis sûr que Madame la Conseillère WINTEREGG aura aussi beaucoup de plaisir à vous écouter sur la bande vidéo !

11. VŒUX DU PRÉSIDENT

Arrivé à mi-chemin de mon mandat, j'aimerais vous remercier toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Élus, d'avoir suivi nos séances avec assiduité, parfois avec quelque ferveur et émotion, mais la politique c'est aussi cela et, en tous les cas, avec le plus grand sérieux, hormis les rires bienvenus qui détendent l'atmosphère et évitent aussi trop de stress.

Merci également au public, aux téléspectatrices, aux téléspectateurs, ainsi qu'aux médias qui suivent et restituent nos débats.

En guise de remerciements,
Je vous livre un petit poème
De ma composition
Écrit il y a fort longtemps.
Ce n'est pas un théorème,
Juste une simple inspiration,
De Noël et de son temps,
Juste quelques phonèmes
Pour cette célébration.

Il s'intitule « le pêcheur d'étoiles » :

*Je suis un p'tit pêcheur d'étoiles
Comme appât je n'ai que mon cœur,
Et ça fait tout mon bonheur.*

*J'habite un p'tit nuage
Comme ami je n'ai que mon cœur,
Et ça n'fait pas tout mon bonheur.*

*Parfois je me sens un p'tit peu seul
Alors je descends de mon nuage
Avec mon cœur, j'ai du courage.*

*J'deviens un p'tit vendeur d'étoiles
Chacune vaut un sourire,
Et ça fait tout mon plaisir.*

*J'suis un p'tit pêcheur d'étoiles
Comme appât je n'ai que mon cœur
Et j'aimerais que cela fasse mon bonheur.*

En ce temps de Noël, et au second degré naturellement, je vous souhaite à toutes et à tous d'être le petit pêcheur d'étoiles de quelqu'un. Je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles un chaleureux et paisible Noël, ainsi qu'un excellent et joyeux passage dans la nouvelle année.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

Très brièvement, j'aimerais, aux vœux de Monsieur le Président, associer ceux de la Municipalité, à vous tous, Mesdames et Messieurs ; vous invitez également à descendre d'un étage pour voir si ce vin fait l'étoile et pour déguster l'apéritif que la Municipalité a le plaisir de vous offrir. Je vous souhaite également d'excellentes fêtes de fin d'année.

Monsieur le Président :

Nous arrivons donc au terme de la partie officielle de notre séance. Je me réjouis de vous retrouver le jeudi 5 février 2009 à 20h pour notre prochaine séance.

Il est 23h05, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal BLUM

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2008

	Page
1. Appel	185
2. Communications du Président.....	186
3. Communications de la Municipalité	187
4. Préavis n° PR08.50PR concernant l'adoption du Règlement du Conseil d'établissement des établissements scolaires primaires et secondaires d'Yverdon-les-Bains.  Monsieur Jean-Louis VIAL , rapporteur.....	187
5. Préavis n° PR08.52PR concernant l'octroi d'une subvention de Fr. 400'000.-- à financer par un prélèvement de même montant au Fonds des énergies renouvelables pour le financement d'une installation solaire photovoltaïque aménagée sur les toits de la nouvelle usine Flexcell à la rue Edouard Verdan.  Monsieur David WULLIAMOZ, rapporteur.....	191
6. Préavis n° PR08.54PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 669'000.-- concernant le remplacement de compteurs et diverses petites extensions des réseaux du Service des Energies.  Madame Valérie JAGGI WEPF, rapportrice.....	193
7. Préavis n° PR08.56PR concernant la 2 ^{ème} série de compléments au budget 2008.  Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président de la COFI, rapporteur.....	194
8. Rapport du Bureau du Conseil communal concernant les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2006-2011. Modification du statut des secrétaires du Conseil communal.  Monsieur Stéphane BALET, rapporteur.	200
9. Préavis n° PR08.53PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2009  Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président de la COFI, rapporteur.....	207
10. Propositions individuelles et interpellations.	233
10.1 Une Question de Monsieur le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Source d'énergie-géothermie):.....	233
10.2 Une Motion de Madame la Conseillère Aude BRIAND (Réflexion de fond sur l'avenir du Service des gérances) :	233

10.3	Une Intervention de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUUD (Sur les propos de Monsieur le Conseiller Raoul IBANEZ , suite à la motion) :	236
10.4	Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (tableau d'affichage des avis mortuaires).....	237
10.5	Réponse de Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL à Messieurs les Conseillers Pierre-André MICHOUUD et Jean-Claude RUCHET (Prix du gaz).....	237
10.6	Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG (Passages piétons – signal sonore pour malvoyants)	237
11.	Vœux du Président.....	238